



Universités & Territoires

n°99

1^{er} octobre 2014

Sommaire

3 - Reims Avuf 25/09/14 : Voyage au centre d'une université. **9** - Social Erasmus. Réunion à Besançon. **11** - Les actions de Campus France. **13** - L'agglo de Blois innove. **15** - Croiser les compétences sur les territoires. **16** - La problématique des stages. **17** - L'activité rémunérée des étudiants. **18** - Handisup. **19** - Qualité et enseignement ? **22** - Résidence La Cité à Oullins. **25** - Repenser la démocratie. **27** - Barcelone lutte contre l'exclusion. **29** - La responsabilité sociale est l'affaire de tou-te-s. **30** - Le fait urbain, une question démocratique ? **31** - Un séminaire sur l'innovation.

Zoom

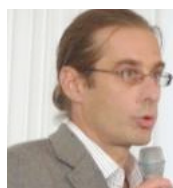
Les anciens Erasmus ont deux fois moins de risque de devenir chômeurs de longue durée que ceux qui n'ont pas séjourné à l'étranger. Même cinq ans après l'obtention du diplôme, leur taux de chômage était inférieur de 23 % à celui des étudiants non mobiles.



Oeuvre réalisée par ECholCité sur les murs de la résidence des Kapseurs à Oullins.

Éditorial

Vie étudiante



Par Nicolas Delesque
Directeur de la publication

Dans toutes analyses d'une situation ou d'une problématique, il existe une part de subjectivité de l'auteur dans le constat fourni. Plus prosaïquement, nous reprendrions l'image du verre à moitié vide ou du verre à moitié plein...

En cette période de post rentrée – à l'exception notable des centaines de bacheliers de l'Ile de France qui ne sont toujours pas inscrits dans l'enseignement supérieur – le sujet de la vie étudiant revient dans de nombreuses communications.

Il serait d'ailleurs plus juste de parler de ce sujet au pluriel, tant les angles pour aborder cette question sont différents et analysés diversement.

Angles différents car « la vie étudiante » est abordée tantôt par le champs du logement, tantôt par le biais de la restauration, des activités culturelles, sportives ou encore citoyennes. Elle est même parfois effleurée par le biais de l'insertion professionnelle ou de l'aide à la recherche de stage en omettant qu'il s'agit d'une mission à part entière de l'Université au même titre que la recherche et l'enseignement.

(Lire la suite page 2)

Parties prenantes

(Suite de l'éditorial)

Diversement car abordée parfois globalement comme une question qu'il s'agit de traiter pour réparer « *la profonde divergence entre l'organisation actuelle des études et les aspirations de la jeunesse* » comme le souligne le rapport d'étape du Comité pour la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES) et d'autre fois, - le plus souvent d'ailleurs - comme une problématique visant à aider la part des étudiants les plus fragiles.

On le voit, le découpage artificiel, encore souvent entendu, entre enseignement, recherche et vie étudiante, n'est plus d'actualité. L'autonomie des universités, la territorialisation des projets d'enseignement supérieur, avec comme corolaire la participation des collectivités locales et territoriales au développement des politiques d'établissement, nous obligent à une réflexion collective sur la notion de « *Vie étudiante* ».

Quels services faut-il développer ? Comment s'assurer de leurs complémentarités avec ceux existant sur les territoires concernés ? Comment associer les étudiants à la vie et au fonctionnement de notre système d'enseignement supérieur ? Comment poursuivre l'effort de démocratisation de notre système d'enseignement supérieur ? Comment stopper le gâchis de l'abandon en Licence ? sont autant de questions qui trouvent une partie de leur réponse dans la problématique de « la vie étudiante » et qu'il s'agit de traiter de façon urgente et de manière urgente collégiale en inventant des modèles de gouvernance associant tous les acteurs.

Le Centre d'Analyse Stratégique (CAS) en 2012 avait énuméré quelques propositions. Les collectivités via les colloques de l'AVUF ont valorisé des initiatives locales et mis en lumière de nombreuses expériences. L'OVE a récemment mis en ligne les données détaillées de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2013, la CPU a livré depuis 2009 ses orientations et actualise régulièrement ses approches,

les documents contractuels régionaux signés ces dernières années regorgent de données locales et régionales précieuses.

Il ne manque plus que l'appréciation de l'administration elle-même que nous attendons avec impatience ! Cet avis existe pourtant, c'est un rapport conjoint de l'inspection de l'éducation nationale et de l'inspection des finances, élaboré en 2013 et ... dont la parution est bloquée !

Pourquoi ? Ce rapport serait-il si dérangeant ? Les propositions seraient-elles trop iconoclastes ?

Tous ceux qui, comme moi, ont été auditionnés sont en droit de s'interroger. Alors oui, sur la question de la vie étudiante, le verre est à moitié plein avec beaucoup d'acteurs, d'initiatives et de propositions, et à moitié vide car ce blocage institutionnel n'incite pas à l'optimisme sur la capacité des principaux responsables à discuter sans tabou - sans idéologie ? - pour le bien de nos étudiants et donc de notre Enseignement Supérieur. ■

Retrouvez les archives depuis 2003.
www.universites-territoires.fr



Voyage au centre d'une université

Compte-rendu du séminaire de rentrée des villes universitaires de France 25/09/2014 Reims

par Bruno Martin, consultant pour l'AVUF

Les relations entre les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche répondent à des schémas aussi divers que les situations locales. Aux modes de coopération traditionnels se substituent désormais des démarches plus stratégiques, prospectives et programmatiques, tels les « schémas locaux d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante » ou les « schémas de développement universitaire ».

Après les lois de 1968 et de 1984 qui avaient conféré une autonomie relative aux universités, les lois de 2006, 2007 puis 2013 ont renforcé cette autonomie. Dans le cadre d'une politique de site et de coordination territoriale, initiée par la création des PRES en 2006, développée et généralisée par la loi de 2013, les nouvelles organisations de « regroupement » des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, fusions, COMUE, associations, induisent des approches stratégiques, géographiques et contractuelles. Ce renforcement de l'implication des collectivités territoriales rend essentiel un accroissement de leur connaissance de l'ESR et la mise en œuvre de processus innovants de projets et de partenariats.

Pour Gilles Baillat, président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) et représentant de la CPU pour le séminaire de rentrée de l'AVUF, la rencontre des universités et des collectivités est « un enjeu pour les territoires et l'avenir de l'ESR ». L'université est devenue aujourd'hui une composante essentielle de la vie urbaine et constitue un facteur crucial d'innovation. Ce constat est adossé à une perspective de très long terme : le passage des universités à l'autonomie est un fait fondamental pour l'avenir des relations entre territoires et universités, les regroupements universitaires s'orientent vers 25 grands pôles français et leurs liens avec la vie économique sont basés sur l'insertion professionnelle des étudiants. Depuis plusieurs années, les universités ont « largement amorcé un virage vers la professionnalisation et le transfert des résultats de la recherche en direction des entreprises ». La responsabilité sociétale des universités est globale et « comparable à celle de la compétence générale des collectivités ». L'aménagement des territoires est au cœur des pré-occupations des universités.

« Notre souhait : que les universités deviennent un bien commun pour les territoires qu'elles cherchent à irriguer »,

Gilles Baillat, président de l'URCA.

À l'ouverture du séminaire, Catherine Vautrin a d'abord salué les élus locaux et ceux des villes membres de l'AVUF, avant de remercier ses prédécesseurs à la tête de l'AVUF. Députée, présidente de Reims Métropole et présidente de l'AVUF nouvellement élue depuis juin 2014, elle souhaite voir au-delà de la défense des collectivités ayant des sites universitaires pour « mettre l'enseignement supérieur et la recherche au service des territoires ». Pour Catherine Vautrin, l'enseignement supérieur revêt plusieurs réalités en fonction des territoires, puisque « la palette des formes d'ESR est diverse et occupe largement le législateur depuis quelques années ». Depuis plus de 20 ans, les collectivités ont progressivement pris conscience de la valeur de l'ESR. À Reims, cette préoccupation est visible sur le quartier Croix Rouge qui a déjà bénéficié d'un Plan de Rénovation Urbaine et s'apprête à accueillir l'ensemble des campus rémois sur un site unique. Quelles relations entre régions, métropoles et universités ? Une récente note de France Stratégie a cartographié le rôle des métropoles dans les régions : les 10 régions qui concentrent le plus de métropoles sont celles qui concentrent 67% des habitants, 80% des PIB les plus élevés par habitant et...le plus grand nombre de laboratoires de recherches. « Il y a donc un lien évident et très fort entre les métropoles, recherche et innovation »

« Nous devons chercher des convergences entre les regroupements et futures régions, notamment dans les nouveaux CPER »,

Catherine Vautrin, présidente de l'AVUF.

Dans le contexte actuel, Catherine Vautrin a rappelé les missions de l'AVUF qui sont de « renforcer les échanges de politiques et de mutualisation de compétences, être un interlocuteur privilégié des réseaux du supérieur et d'aider les collectivités à passer d'un rôle de partenaires à un rôle d'acteurs ». Les années qui viennent seront ainsi l'occasion de faire de l'AVUF « l'acteur incontournable de la vie universitaire française, pivot entre l'État, les collectivités et les étudiants ». ■



Ouverture du séminaire de rentrée par Catherine Vautrin, présidente de l'AVUF et Gilles Baillat, président de l'URCA.

Le contexte national de l'enseignement supérieur et de la recherche : **particularités, réformes et impacts.**

Gilles Baillat, président de l'URCA a d'abord présenté le contexte national dans lequel l'ESR évolue actuellement. Pour lui, l'enseignement supérieur et la recherche relèvent de trois types d'acteurs et c'est « une grande originalité française » : les universités (60% des étudiants), les grands organismes de recherche et les grandes écoles. Cette co-existence d'acteurs « est un facteur limitant » alors qu'à l'étranger l'université est l'acteur central. Par exemple, l'université n'accueille pas les meilleurs étudiants qui préfèrent d'abord aller vers les grandes écoles. Ajoutez à cela que l'enseignement supérieur est distribué entre 11 ministères de tutelle.

Sur les territoires, on peut observer différentes configurations : de grandes agglomérations qui concentrent les 3 types d'acteurs ; d'autres cités, souvent des villes moyennes, qui accueillent des antennes universitaires et tiennent beaucoup à cette présence du supérieur ; de nombreuses petites villes qui souhaitent accueillir ou maintenir les formations universitaires et où on se demande « à quelle condition on peut développer l'ESR dans un modèle économique soutenable pour l'Université et profitable pour la collectivité ».

« Les universités sont des opérateurs de l'Etat mais aussi des acteurs autonomes des territoires »,

Gilles Baillat, président de l'URCA.

L'URCA mène une politique volontariste de maintien et de développement de ses antennes sur les territoires. Contractuellement, l'Université coopère avec une collectivité locale et le Conseil Général compétent. Les choix d'implantation ou de retrait appartiennent maintenant à l'Université et non plus à l'État. À son arrivée à la présidence de l'URCA, M. Baillat a commandé à l'INSEE une étude d'impact de son université sur le territoire. Les résultats ont constitué « une matière à réflexion qui a changé beaucoup de choses dans la perception des élus ». En chiffres, l'URCA représente 200 millions d'euros de budget annuel, 2500 emplois directs, 11500 emplois indirects, 450 millions d'euros de dépenses des étudiants.

« L'impact économique d'une université est considérable : pour Charleville-Mézières, l'URCA représente l'équivalent d'une PME de 300 personnes »,

Gilles Baillat, président de l'URCA.

Il faut prendre conscience du poids économique de l'université et que les décisions appartiennent aux seuls établissements. La part de financements de l'État diminue proportionnellement à mesure que l'échelon local finance. La logique des regroupements amplifie encore la question des interlocuteurs pour le supérieur. Les contractualisations vont être entre établissements, mais aussi entre établissements et collectivités ce qui justifierait l'existence d'un contrat local de développement. La question du devenir de l'ESR devient de plus en plus une problématique qui appartient au territoire mais relève aussi d'une stratégie nationale : les opérateurs sont inscrits dans un territoire et « l'Université est un véritable bien commun et pas seulement l'affaire des universitaires ». Des discussions plus avancées sont d'ailleurs envisageables entre les universitaires et les élus pour « installer l'ESR dans des stratégies locales d'avenir des agglomérations ». À Reims par exemple, on ne peut pas nier que le déplacement du Campus du Moulin de la Housse (8000 étudiants) aura un impact sur les transports, le logement, la vie étudiante, le quartier et le tissu économique.

À travers son séminaire de rentrée, l'AVUF a cherché « un endroit pour immerger les élus locaux dans une université ». L'ensemble de l'équipe des vice-présidents de l'URCA était donc présente pour montrer aux élus et techniciens comment fonctionne une université. Cette université pluridisciplinaire « avec un secteur santé » et pluri-sites est un cas intéressant, car elle travaille à l'émergence d'un Grand Campus en devenir pour rassembler l'ensemble des campus rémois sur un site unique. ■



Organisation stratégique et opérationnelle : l'URCA dans sa relation au territoire par l'équipe des vice-présidents de l'université.

Le premier vice-président de l'URCA à prendre la parole était M. Lissan Afilan. Vice-président du Conseil d'Administration, il a rappelé que la gouvernance de l'URCA s'articule, comme toute université, autour deux commissions et deux conseils dont le conseil académique.

Le Conseil d'Administration « *se concentre plus principalement sur la stratégie de l'université* ». Cet organe décisionnel central travaille aux enjeux, aux cadres de projets, aux marges de manœuvres, mais aussi aux partenariats. Actuellement, les questions de regroupements y sont centrales : la COMUE « Université de Champagne » s'étendra sur 8 établissements avec deux grandes universités que sont l'URCA et l'UTT (Université de Technologie de Troyes). Le projet de COMUE est dans une phase où les acteurs attendent les retours du Ministère pour mettre en place les statuts et les institutions du regroupement.

À terme, la loi de 2013 prévoit les regroupements de tous les dispositifs de formation supérieure, initiale et diplômante (EPS-CP). Les établissements privés sont incités à rejoindre un regroupement, mais pas obligés. Cela leur permet de participer à une stratégie de site mais en ayant des devoirs vis-à-vis de la COMUE. Les regroupements sont complexes, notamment à cause des acteurs extérieurs qui peuvent faire partie de « *réseaux non géographiques* ». Mais la tendance globale est plutôt au regroupements géographiques et par académie, sans prise en compte des périmètres des futures régions françaises.

Les regroupements vont également impacter l'offre de formation sur les territoires ; M. David Carton, Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'URCA, chargé de la formation et de la pédagogie, en a bien conscience.

Il dresse le portrait de l'URCA comme une université pluridisciplinaire et multi-sites, avec plus de 50 filières et 153 diplômes différents. Elle est le 5ème employeur de la Région Champagne-Ardenne et les trois-quarts de ses emplois sont situés dans la Marne. Regroupant 24 000 étudiants, ses composantes sont dispersées géographiquement sur 4 départements. La géographie de cette université implique un travail conséquent sur son pilotage et la coordination de son offre de formation. « *L'université est riche de sa multitude* » avec ses écoles internes et instituts, et son pilotage se fait grâce à 21 services centraux et directions centrales, ainsi que des services communs au nombre de 11. Le rectorat joue également un rôle important dans la vie de l'Université, à travers la Commission académique des formations post-baccalauréat et les formations supérieures des lycées. Du côté de l'offre de formation, la récente loi sur l'ESR change

la manière dont les diplômes sont accrédités. Le Ministère doit s'assurer que les établissements ont bien les compétences et les moyens de délivrer les diplômes qu'ils proposent. Jusqu'à maintenant les diplômes étaient habilités pour une durée de 5 ans et renouvelés après évaluation par l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). L'URCA est assez fière des taux d'insertion professionnelle de ses étudiants : 90% à 30 mois pour les licences professionnelles et 86% à 30 mois en master. Selon un classement récent, elle est la 12ème université française pour la valeur ajoutée et la réussite en master 2. Et l'objectif affiché par l'université est « *d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants pour répondre à la demande sociale, aux besoins de la société et des entreprises* ».

« L'objectif de l'université est de former des étudiants sur les territoires et toute aide est la bienvenue »,

David Carton, Vice-Président CEVU de l'URCA.

Le spectre des formations de l'URCA nécessite une organisation rigoureuse, au sein de 31 laboratoires de recherche, dont 6 sont associés aux grands organismes de recherche et à la charge de Laurent Martiny, Vice-Président du Conseil Scientifique de l'URCA, qui en a la charge. L'Université compte 1200 enseignants-chercheurs et personnels de soutien à la recherche. Ils sont aujourd'hui structurés au sein de 5 pôles / axes stratégiques : agrosciences et environnement, biologie-santé, sciences de l'homme et de la société (SHS), mathématiques et TIC, physique-chimie et sciences de l'ingénieur. « *Ces espaces d'animation de la recherche conjuguent un socle de recherche fondamentale reconnue et visible* » et l'objectif de la recherche universitaire est avant tout de « *relever le défi de la connaissance* » mais il n'est pas toujours dans la même temporalité que celle des collectivités.

Le dialogue partenarial avec les institutions vise principalement au soutien de ce « *terreau fondamental pour espérer des retombées* ». Les activités de recherche sont donc adossées au tissu socio-économique et les partenariats dépassent parfois les simples limites régionales. Les territoires sont vus comme des « *espaces d'expérimentation pour la recherche* ». Les logiques d'organisation sont en poupées russes, des individus au regroupement des forces de recherche, pour que l'université soit visible et nourrisse le territoire en innovation.

(Lire la suite page 6)

(suite de la page 5)

Les axes de recherche de l'URCA : la valorisation non-alimentaire des agroressources ; les matériaux et les procédés innovants pour la physique-chimie ; le vieillissement, la qualité de vie et l'accompagnement des personnes fragiles pour la santé ; les transformations et mutations induites par la crise pour les SHS. L'Université doit démontrer des capacités d'innovation qui puissent se traduire sur « les territoires comme terres d'expérimentations ». Elle doit être visible en terme de recherche et faire passer des messages dans le dialogue avec les différents financeurs, pour qu'ils fassent un pari sur l'avenir et soutiennent la recherche fondamentale.

La diffusion de la culture scientifique et technique (CST) est gérée par une organisation régionale qui s'appelle « Accustica » (Acteurs de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Champagne-Ardenne), soutenue par l'URCA et la Région. Parmi les manifestations organisées, « Classes en fac » est une journée d'accueil des élèves de primaire à l'UFR Sciences : des défis sont lancés à chaque cycle de l'école primaire et les classes les ayant relevés participent à une présentation de leurs travaux lors de cette journée.

Mais le monde universitaire, c'est aussi la vie universitaire et plus particulièrement la vie étudiante. À L'URCA c'est Pierre Etienne, Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'URCA, chargé de la vie universitaire, qui travaille sur ces questions.

Chaque année, les villes universitaires accueillent de nouveaux étudiants qui découvrent leur ville d'études. Les politiques publiques du logement et des transports sont directement impactées. Pour les collectivités, la vie universitaire provoque des changements dans les documents réglementaires (PDU, PLH, etc). M. Etienne fait le constat qu'un étudiant « est une jeune qui a peu de moyens » et va devoir répondre à des besoins basiques : se loger, se déplacer et se nourrir ! Pour le logement, l'Université travaille donc avec les bailleurs sociaux, le CROUS et fait la promotion de la colocation et du logement inter-générationnel. Concernant les déplacements, c'est l'AOT (Autorité Organisatrice des Transports) qui est compétente. L'étudiant doit aussi pouvoir trouver une restauration équilibrée et à tarif social comme au CROUS : mais l'équilibre alimentaire n'est pas un réflexe qui vient facilement chez un étudiant. À Chaumont par exemple, où le CROUS n'est pas présent, c'est l'université qui supplée avec un cuisinier. Sur les antennes universitaires, la restauration s'organise avec le concours de restaurants de collectivités ou de lycées.

Sorti de ces trois priorités, l'action des pouvoirs publics peut s'orienter sur les actions de prévention sur la santé ou encore les aides sociales (bourses, aide à la mobilité ou à l'équipement informatique, action sociale intercommunale). Il faut savoir qu'à l'URCA, 40% d'étudiants sont boursiers ce qui justifie une forte action sociale de l'Université. Et des initiatives d'épiceries sociales naissent sur les campus, même dans un contexte où les aides sociales de l'Etat viennent d'être revalorisées. Les agglomérations mettent aussi en

place des lieux dédiés à la vie étudiante : ces lieux bien identifiés par les étudiants sont des sources importantes d'information. Toutes les universités ont des services dédiés à la culture et au sport. À l'URCA, il existe des unités d'enseignement transversal (UET), des cafés scientifiques, des mutualisations d'équipements sportifs et culturels avec le concours des acteurs publics. Des synergies sont en place avec d'autres acteurs extérieurs comme l'AFEV par exemple.

Le projet de Grand Campus de l'URCA « nécessite de créer des connections avec le quartier en gommant les erreurs qu'on a fait il y a 40 ans ». Et les améliorations apportées à la vie étudiante sur tous les sites universitaires sont cruciales : « à qualité d'études égales, les établissements et villes universitaires sont aujourd'hui en concurrence en ce qui concerne la qualité de leur vie étudiante ». La prise en compte des étudiants dans la ville doit être effective et c'est le cas à Reims, avec des initiatives comme l'Institut Universitaire du Temps Libre ou le Forum de la vie étudiante de la ville de Reims.

Enfin, les universités ne doivent pas seulement rayonner sur leur propre territoire ou au niveau national. Noureddine Manamanni, Vice-Président de l'URCA, délégué aux Relations Internationales est en charge de l'internationalisation de l'établissement. Il illustre la dimension internationale des universités dans le monde avec

un seul chiffre : de 2001 à 2012, les étudiants américains ont dépensé 95,6 milliards de dollars. Dans le même temps, la mobilité internationale a été multipliée par 10 à l'échelle planétaire. Sur une carte du monde, il est en effet difficile d'aller chercher Reims ou n'importe quelle autre ville de France. Il est donc compliqué d'attirer facilement des étudiants internationaux : le Service des Relations Internationales donne de la visibilité et dynamise l'attractivité d'une université. Il existe plusieurs types de mobilité : Erasmus, hors Erasmus, mobilité entrante ou sortante, courte ou longue, mais aussi administrative, académique ou des chercheurs.

Quelques chiffres de la dimension internationale de l'URCA : 374 partenaires dans 38 pays, 8 doubles diplômes, 70 accords de coopération, 750 étudiants en mobilité sortante et 2632 en mobilité entrante, soit 12% de ses effectifs. Depuis 5 ans, la Ville de Reims et les partenaires de la vie étudiante organisent la « Welcome Week » : durant une semaine, de multiples événements sont organisés dont certains sont dédiés spécialement aux étudiants internationaux. Au printemps, l'URCA organise également « Cultures en fête », un rendez-vous annuel réunissant des étudiants de l'Europe et du monde entier venus à Reims pour leurs études.

Les universités ont aujourd'hui l'obligation d'évoluer au rythme de l'internationalisation : cette démarche est globale et transversale. L'URCA s'inclue dans « des logiques de concurrence et de classements, mais aussi de coopérations de réseaux et d'alliances ». La politique de relations internationales est menée en partenariat avec les collectivités locales et territoriales. L'URCA est d'ailleurs le premier établissement français labellisé pour la qualité de son internationalisation et a obtenu en 2014 le label européen CeQUINT (pour « Certificate for Quality in Internationalisation »). ■

La politique immobilière : **stratégie urbaine, campus éco-responsable, développement durable, maintenance et mutualisation, transition énergétique.**



Des campus rémois éclatés vers un Grand Campus.

Pour apprécier pleinement la problématique de l'immobilier et du patrimoine universitaire, il convient de mettre les établissements en perspective dans le contexte national. L'immobilier universitaire français est un des patrimoines les plus importants de l'État. Dans les années 1990 et avec le Plan U2000 soutenu par les collectivités, les constructions universitaires ont été nombreuses et justifiées par la forte progression de la démographie étudiante. Les plans d'aménagement du territoire universitaire se sont ensuite succédés avec U3M au début des années 2000 (réhabilitation de l'existant) et plus récemment le « Grand Emprunt » et les « Investissements d'avenir » (22 milliards d'euros pour l'ESR dont le Plan Campus).

Thierry Duvaut, Vice-Président Moyens, Patrimoine et Grand Campus de l'URCA travaille quotidiennement à la stratégie immobilière des campus rémois et a partagé son expertise avec les membres de l'AVUF. Aujourd'hui, le patrimoine universitaire français représente 1/3 des bâtiments publics (hors hôpitaux) avec 18,5 millions de m2 surface plancher et 6 350 bâtiments, dont 35% considérés comme vétustes. 58 % de ceux-ci sont classés en catégorie inférieure ou égale à D. Selon le Ministère, le patrimoine immobilier constitue le « deuxième poste de dépenses des universités après la masse salariale ». Une récente enquête de l'IGAENR (Rapport n° 2014-013, mars 2014) sur la politique immobilière des universités confirme que « la prise en compte de la dimension patrimoniale dans la réflexion des responsables universitaires est récente ».

L'Université de Reims-Champagne-Ardenne comprend 262 833 m2 de surfaces plancher et environ 708 000 m2 de surfaces non bâties sur 5 sites régionaux (Reims, Troyes, Charleville Mézières, Châlons en Champagne et Chaumont. Plus de 50% de ses 115 bâtiments sont vétustes et 71 % sont classés en catégories inférieures ou égales à D. Par exemple, les bâtiments du site actuel du Moulin de la Housse ont « une isolation thermique proche du néant » : construit dans les années 1970, ce campus a été conçu initialement pour une université nord-africaine et « installé à Reims sans qu'on ne change en rien ».

« La fonction immobilière des universités est encore émergente »,

Thierry Duvaut, Vice-Président Patrimoine de l'URCA.

Le rôle de Thierry Duvaut est donc de « mettre en place une politique patrimoniale opérationnelle et performante, mais aussi d'être un interlocuteur privilégié avec l'ensemble des partenaires dans la mise en œuvre du grand campus rémois ». Les recommandations de l'IGAENR dans son rapport du printemps 2014 insistent sur une meilleure adéquation de la stratégie immobilière avec la stratégie de formation et de recherche. Pour réhabiliter des locaux ou construire de nouveaux bâtiments, les financements des collectivités ne suffisent pas. Mais « les universités ne peuvent pas emprunter sauf si elles ont bénéficié du Plan Campus », comme une dizaine d'établissements en France. L'URCA souhaiterait que l'État donne « la possibilité aux universités dans une bonne santé financière de pouvoir accéder à des prêts ». On pourrait également inciter les universités à vendre des biens en adaptant plus favorablement les règles de « retour du produit » des ventes par France Domaine, service à compétence nationale de la politique domaniale de l'État.

(Lire la suite page 8)



Thierry Duvaut, Vice-Président Patrimoine de l'URCA, souhaiterait l'émergence d'un schéma de développement universitaire.

« Nous voulons une stratégie patrimoniale de l'université en adéquation avec la politique urbaine de la ville et de la métropole »,

Thierry Duvaut, Vice-Président Patrimoine de l'URCA.

Il est aujourd'hui nécessaire de concevoir l'évolution des sites universitaires comme une action de développement de l'ensemble du secteur urbain. Sur le site de Croix Rouge, le projet de Grand Campus à Reims doit être interfacé avec les quartiers proches et travaillé en synergie autour des notions

d'université et de métropoles durables. La visibilité et l'attractivité conjointes de l'université et de la ville passent par des réflexions plus profondes dans le programme local de l'habitat (PLH), le plan de déplacements urbains (PDU) et le plan de sécurité. À l'image de grandes métropoles comme Lyon, Rennes ou Nantes, l'URCA aimerait voir émerger un « Schéma de Développement Universitaire ». Le Grand Campus rémois est piloté par la Direction du Patrimoine, de la Logistique et du Développement Durable et la « Cellule Grand Campus ». Le projet «Grand Campus» comprend le regroupement des sites universitaires rémois sur Croix-Rouge. ■

Le développement de l'université numérique **doit être réfléchi quant à son effet sur l'adaptation des locaux universitaires.**

À l'URCA, c'est Olivier Perlot en tant que Vice-Président délégué à l'Université Numérique qui se charge de ce « volet transversal de la politique générale de l'Université ». Il apporte ainsi des services, des usages, des outils qui favorisent l'accomplissement de ses missions de service public : enseignement, recherche, insertion professionnelle, etc. Toutes les universités françaises bénéficient d'un Espace Numérique de Travail (ENT). 96% des étudiants de l'URCA l'utilisent au moins une fois par mois. Ils y accèdent pour consulter leurs notes, leurs mails, leur emploi du temps, mais aussi des vidéos et ressources pédagogiques en ligne.

« Le numérique est un vecteur de transformation pour l'URCA » : la visioconférence, par exemple, est un outil qui est un signe de survie pour les sites délocalisés, qui ne pourraient pour certains pas fonctionner sans ce service. Parmi les autres services et compétences numériques, l'Université possède un supercalculateur (Romeo), stocke ses propres données, a sa propre application pour smartphones et couvre tous les campus en wifi où se connectent près de 50 000 appareils (ordinateurs, téléphones, tablettes).

Mais l'Université doit surtout faire face à un nouveau paradigme car aujourd'hui les étudiants sont issus de la génération des « digital natives ». Cela implique « de larges changements en terme de pédagogie, d'accès à l'information et d'aménagement des espaces physiques d'apprentissage ». L'URCA s'est dotée d'un « Schéma directeur du numérique » en septembre 2013 qui mentionne explicitement que l'Université « devra accompagner la transformation du rapport au savoir en anticipant les nouveaux usages pédagogiques ».

L'URCA devra également maîtriser les problématiques liées à la territorialisation : la qualité des enseignements doit être équivalente quelle que soit la composante où se trouve l'étudiant. Des services numériques innovants sont aussi susceptibles de développer le sentiment d'appartenance à l'URCA. ■

Info +

http://www.univ-reims.fr/grand-campus/gallery_files/site/1/1697/10043/39113/44547.pdf



Olivier Perlot, Vice-Président Université Numérique de l'URCA illustrant le changement de paradigme lié aux nouveaux usages numériques.

SocialErasmus : premier meeting international pour la France

Par **Sonia Cancellara** (service civique à ESN France), **Yoan Pompét** (ESN France) et **Vincent Preioni** (ESN Besançon).

Etudier à l'étranger et devenir citoyen du monde

Le projet SocialErasmus est un projet du réseau Erasmus Student Network, réseau d'accueil des étudiants internationaux et de promotion de la mobilité internationale depuis 25 ans.



Ce projet prend de l'ampleur de jour en jour, depuis sa création, en Pologne, en 2008. Son objet est d'intégrer les étudiants internationaux dans des activités dites « sociales » de leur pays d'accueil, et ce sur la base du volontariat. L'idée du SocialErasmus est simple, mais efficace : elle offre l'opportunité aux étudiants internationaux de participer activement à la vie de la communauté locale, tout en diffusant les valeurs de la mobilité.

Grace à cet engagement, les étudiants d'ici ou d'ailleurs évoluent dans un véritable cadre international et interculturel,

cassent les stéréotypes, enrichissent leurs expériences et s'ouvrent à une mentalité de citoyenneté mondiale. Les coordinateurs du projet SocialErasmus organisent des rencontres entre les étudiants internationaux et les communautés locales (familles, retraités, enfants...) qui s'influencent mutuellement de manière positive à travers l'échange d'idées, de traditions, de langages et de diversités culturelles.

Outre la valeur ajoutée que ces expériences ajoutent au séjour à l'étranger de l'étudiant, elles s'inscrivent dans une véritable logique d'intégration citoyenne.

REACH HIGHER ! GO FURTHER ! GO SOCIAL !

SocialErasmus s'articule autour de trois piliers : la solidarité, l'éducation et l'environnement.

Le projet permet non seulement de sensibiliser les étudiants à la société qui les accueille, mais également de donner une dimension totalement différente aux programmes d'échange que nous connaissons.

Rendre visite à des enfants hospitalisés, échanger sur l'actualité avec des personnes âgées, donner son sang ou encore présenter son pays dans des salles de classe... de nombreuses initiatives sont développées au niveau local par les associations membres du réseau (28 associations en France et plus de 450 à l'international).

Ces activités permettent des échanges pour les associations avec d'autres acteurs (établissements scolaires, associations de protection de l'environnement, établissements médicaux...) et contribuent à la diversité des projets locaux.

Par exemple, [ESN Strasbourg](#) a permis à quelques étudiants internationaux de séjourner chez un vigneron alsacien. Les étudiants ont découvert les techniques viticoles de la région et ont participé à certains travaux. [ESN Valenciennes](#) a fait le choix d'un événement plus solidaire. Pour Noël, l'association a organisé une vente de spécialités internationales. Les plats, préparés par des étudiants internationaux, ont été vendus dans les locaux de la faculté. Les bénéfices de cette vente ont été reversés au Téléthon.

Bien que ces projets SocialErasmus se déroulent tout au long de l'année, les SocialErasmus Weeks sont un temps fort du calendrier. Deux fois par an, une semaine est dédiée au projet au niveau international. C'est l'occasion de mettre en valeur les actions réalisées mais aussi de développer des coopérations internationales autour du projet. La prochaine se déroulera du 10 au 16 novembre 2014. ■

Info +

Sarah Holveck, coordinatrice nationale France

socialerasmus@ixesn.fr

<http://socialerasmus.esn.org>



SOCIALERASMUS COORDINATORS MEETING BESANÇON 2014

Le SECM Besançon 2014

Le SocialErasmus Coordinators Meeting (SECM) est un congrès réunissant les coordinateurs nationaux du programme SocialErasmus dans les 37 pays membres du réseau. Il se tient cette année à Besançon, du 24 au 28 septembre 2014. Les coordinateurs de projets se retrouveront pour des conférences, des sessions de formation et des ateliers d'échanges de bonnes pratiques.

L'organisation du SECM à Besançon est le résultat d'un projet commun entre l'association ESN locale et le Lycée Condé, un lycée professionnel des Métiers des services à la personne et de l'hôtellerie-Restauration. ESN Besançon et le lycée Condé ont déjà collaboré sur différents projets par le passé, notamment pour sensibiliser les lycéens à l'international. Lorsqu'ESN Besançon a sollicité le lycée pour le projet du SECM, celui-ci a fait preuve d'un très grand volontarisme pour aider dans l'organisation puisque l'ensemble de l'événement se déroulera dans l'enceinte du lycée : hébergement, repas, sessions plénières et ateliers.

Ce partenariat permet de donner une grande spécificité au SECM Besançon qui sera axé sur le projet Erasmus in Schools, une initiative ayant pour but de promouvoir la mobilité internationale dans les salles de classe à travers une rencontre entre étudiant international et élève. Une

matinée de l'événement sera consacrée à des interventions en classes, permettant à la fois aux coordinateurs de voir comment mettre en place ce type d'action et de vivre l'expérience qu'ils font vivre aux étudiants internationaux dans leurs pays, mais aussi de sensibiliser les élèves du lycée et de les aider à préparer leurs futurs stages à l'étranger, fréquents pour ce parcours. De plus, les élèves auront l'occasion de partager certains temps (repas, pause...) avec les délégations internationales ce qui permettra de continuer les échanges dans un cadre moins formel qu'une salle de classe.

L'autre temps fort de l'événement sera la conférence sur l'implication des étudiants internationaux dans la société locale, animée par Julien Péa, directeur de la maison de l'Europe en Franche-Comté et ambassadeur Erasmus + pour la France. Cette conférence se tiendra dans les locaux du Centre de Linguistique Appliquée de Besançon. Ces locaux

sont un haut lieu de la vie internationale de la ville et font partie de l'Université de Franche-Comté.

L'organisation de cet événement à Besançon n'est pas une surprise puisqu'ESN Besançon est l'une des associations les plus actives en matière de SocialErasmus dans le réseau Français et que ces actions trouvent un très bon écho dans la ville. En effet, grâce à la coopération de foyers logements et au soutien du CCAS de la ville, l'association a pu mettre en place de nombreuses activités avec les personnes âgées (balades dans la ville, débats, cours de cuisine, ateliers d'écriture...). De nombreuses actions avec des lycées et collèges de la ville et de la région ont également été mises en place grâce à une coopération avec le rectorat, la Maison de l'Europe et les établissements scolaires. Les étudiants internationaux se sont également impliqués dans plusieurs actions avec des maisons de quartier. En recrutant un stagiaire Eurodyssée spécialement pour le projet SocialErasmus chaque année, l'association espère consolider et continuer à développer ce type d'action auprès de la société locale. ■

Info +

Vincent Preioni, porteur de projet
vincent.preioni@gmail.com
www.erasmus-besancon.com



Rentrée universitaire et accueil des étudiants étrangers : **les actions de Campus France**

1

Constitution d'un pôle Accueil et Vie Etudiante au sein de Campus France



Afin de donner toute sa place à la mission d'accueil des étudiants étrangers dévolue à Campus France depuis la loi de 2010, la Direction générale a créé, en septembre 2014, le département de l'accueil et de la vie étudiante.

Il est organisé autour des missions suivantes :

1) accueil :

- accompagnement du développement de dispositifs innovants au sein des Communautés d'Universités et établissements pour l'accueil des étudiants étrangers (« guichets uniques ») ;
- offre de formation à l'accueil pour les acteurs territoriaux (préfectures) ;
- promotion à l'étranger des politiques territoriales d'attractivité ;
- services d'accueil des étudiants sur le site de la Grange aux Belles à Paris, dans le Xe arrondissement.

2) vie étudiante

- partenariats avec les Etablissements d'enseignement supérieur et de Recherche pour développer leur offre de services aux étudiants internationaux ;
- relations entre les étudiants : événements, activités culturelles, rédaction de contenus pour les outils en ligne.

3) hébergement :

- coordination des délégations régionales, dans leur dimension de relais des politiques d'accueil. ■

2

Présence de Campus France dans les guichets uniques à travers la France



Dans la continuité de la présence de Campus France aux dispositifs d'accueil de la rentrée 2013 et de la journée de travail sur l'accueil qui a réuni plus de 40 établissements d'enseignement supérieur, l'Agence participe à nouveau cette année au Service d'Accueil des Etudiants Etrangers de la CiuP, financé par la Ville de Paris.

Les équipes ont également présenté les 24 et 25 septembre, sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de l'Opération Etudiant à Paris-La rentrée.

Cette participation permet notamment, d'une part, d'enrichir l'information et l'accompagnement fournis par le réseau des Espaces Campus France aux étudiants avant leur départ, et, d'autre part, d'optimiser la visibilité et de valoriser ces dispositifs auprès des étudiants. C'est ainsi que depuis la rentrée, Campus France propose sur son site internet une rubrique spécifiquement dédiée à l'accueil et aux mesures d'accompagnement qui recense l'ensemble des services existants par région.

Ce faisant, Campus France remplit son rôle consistant à réunir les acteurs en vue de la construction d'une véritable chaîne de l'accueil. ■

3

Participation de Campus France à la Nuit Européenne des Chercheurs



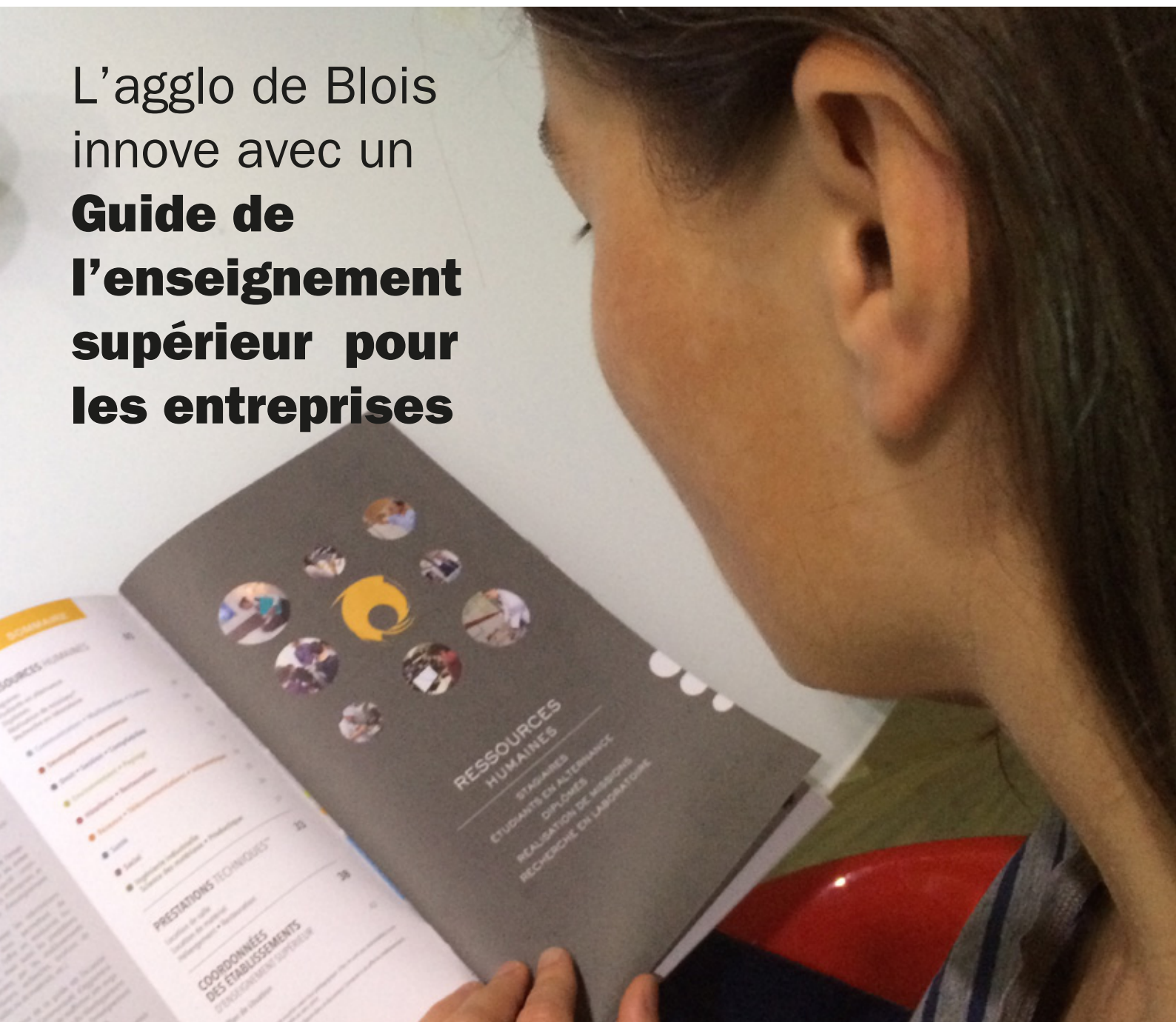
La Nuit Européenne des Chercheurs est un événement festif, convivial et culturel qui invite petits et grands à se rapprocher du monde des sciences, et, en particulier, de ses principaux acteurs, les chercheurs. Pour la neuvième année consécutive, cette soirée s'est déroulée sous le signe du plaisir et de la découverte, partout en France, mais aussi à travers l'Europe.

En France, la Commission européenne a labellisé un projet qui fédère 11 villes : Besançon, Dijon, Angers, Bordeaux, Limoges, Brest, Le Mans, Lyon Métropole, Metz, Paris et Toulouse/Albi.

Egalement partenaire de ce projet, Campus France animera, dans chaque ville, des « rencontres flash » entre des chercheurs ou doctorants étrangers et le public. Cette animation a pour objectif de faciliter le dialogue et la création de liens de proximité. En effet, les participants seront libres d'approfondir cette expérience dans le cadre d'un parrainage réciproque, avec une personne de leur choix, à l'issue de ce speed-dating.

Ce dispositif a pour objectif d'aider les Docteurs et chercheurs internationaux à trouver plus rapidement des repères dans leur nouveau cadre de vie, grâce à l'appui d'une personne locale. En retour, il proposera à son parrain de lui faire découvrir son étonnant métier de chercheur. ■

L'agglo de Blois innove avec un **Guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises**



« L'agglomération de Blois dispose d'un pôle d'enseignement supérieur de grande qualité. 14 établissements accueillent chaque année à Blois plus de 3 300 étudiants. Près de 60 types de stages différents sont proposés et 45 diplômes sont délivrés dans des filières très variées (santé, droit, communication, hôtellerie, ingénierie industrielle...). Ce pôle diversifié et dynamique est une chance pour notre territoire. La création d'un « guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises » répond à un objectif : contribuer à rapprocher les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur (...) L'édition de ce guide est l'occasion pour la Communauté d'agglomération de Blois de réaffirmer son engagement en faveur du développement économique et de l'enseignement supérieur sur son territoire. »

Christophe Degruelle, Président d'Agglopolys, Communauté d'agglomération de Blois.

Deux questions à ... **Florent Goismier**

Florent Goismier est Chargé de développement économique et territorial à la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys

Pourquoi la Communauté d'agglomération de Blois a pris cette initiative ?

L'idée qui sous-tend la création de ce guide est venue à l'occasion de rencontres avec des chefs d'entreprises. Le dirigeant d'une entreprise locale confiait notamment que son réflexe avait longtemps été de faire travailler les étudiants de l'école d'ingénieurs dont il était issu avant de se rendre compte, deux ans plus tard, que le profil des étudiants d'une école d'ingénieur sur notre territoire, à 15 kilomètres de son usine, était encore mieux adapté à ses besoins.

Le constat était fait que l'offre proposée par les établissements d'enseignement pour les entreprises n'était pas toujours facilement identifiable.

Évidemment, certaines entreprises avaient tissé des liens très étroits avec des établissements d'enseignement supérieur. Cependant, il était important de faire connaître l'ensemble des prestations proposées par chaque établissement à toutes les entreprises locales.

Alors qu'aucun document de ce type n'existait, il apparaissait que la création d'un guide de l'enseignement supérieur à destination des entreprises pourrait répondre à un véritable besoin. Une fois le projet lancé, un processus d'explication de cette démarche puis de collecte et de traitement des informations a été nécessaire. Ce travail a été long mais le résultat est très satisfaisant. Un guide synthétique de 44 pages, organisé par filière, permet désormais de connaître l'ensemble de l'offre de chaque établissement d'enseignement sur notre territoire.

Quels sont les principaux objectifs de ce Guide ?

L'objectif principal de ce guide est de renforcer les liens entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur locaux en clarifiant l'offre de ces derniers.

Les prestations des établissements d'enseignement supérieur apparaissent traditionnellement liées aux ressources humaines (stagiaires, étudiants en alternance, étudiants récemment diplômés...). Pour autant les ressources mobilisables par ces établissements au bénéfice des entreprises sont souvent beaucoup plus vastes, elles peuvent aller, par exemple, de la réalisation de missions à la location de salles, tout en respectant la vocation avant tout pédagogique de chaque établissement. Nous avons donc travaillé sur la formalisation des partenariats possibles.

Grâce à ce document un chef d'entreprise peut désormais rapidement connaître les caractéristiques des prestations pouvant répondre à ses besoins (ex : compétences mobilisables, période, durée...) ainsi que les coordonnées de la personne à qui il pourra s'adresser au sein de l'établissement concerné pour formaliser son projet.

Ce guide sous format papier a été envoyé à l'ensemble des entreprises situées dans les 48 communes de notre agglomération. Cette initiative a été très bien accueillie.

Par ailleurs, nous allons compléter ce guide papier par la création d'un moteur de recherche sur internet qui sera prêt avant la fin de l'année. Cette version en ligne permettra de réactualiser régulièrement les informations transmises par chaque établissement. ■

Info +

dev-eco@agglopolys.fr

www.agglopolys.fr

Le Guide

Le Guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises est un répertoire des opportunités locales en Ressources Humaines et en prestations techniques. L'objectif de ce document de 44 pages est de recenser l'ensemble des services proposés par les établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération blooise.



Ce guide comporte trois parties. La première est consacrée aux Ressources humaines. L'ensemble des possibilités de recrutement de stagiaires, étudiants en alternance et diplômés, sont inventoriés (les périodes et durée

de stages ainsi que les principales compétences des étudiants sont notamment mentionnés, et ce, pour chaque diplôme). D'autre part, des réalisations de missions (travail/action concrète, confié(e) par une entreprise à une classe entière ou de petits groupes d'étudiants) et des recherches en laboratoire (matériaux, microélectronique, acoustique et nanotechnologie, mécanique et rhéologie...) sont également répertoriées. Cette partie est organisée par filières (9 au total): Communication/Multimedias/Culture, Développement commercial, Droit/gestion/comptabilité, Environnement/Paysage, Hôtellerie-Restaurant, Réseaux/Télécommunications/Informatique, Ingénierie industrielle/Science des matériaux/Productique.

La seconde partie est intitulée « Prestations techniques » : Location de salles (salle de conférences, de réunion, informatiques...), location de matériel (laboratoire photo, centre d'examen TOEIC, technologies mécaniques, matériel de maintenance industrielle...), hébergement et restauration. Aucune mention tarifaire n'est mentionnée. Les entreprises intéressées sont invitées à prendre contact directement avec les établissements.

Enfin, la dernière partie recense les coordonnées des établissements (et plan de situation) afin de faciliter la mise en relations. ■

Croiser toutes les compétences et expertises « jeunesses » sur un territoire

par Philippe Quéré, Président d'Interfaces Compétences

C'est un lieu commun de constater qu'il n'y a pas « une politique jeunesse », mais un éclatement des politiques et dispositifs touchant à la jeunesse dans les politiques nationales comme dans les politiques locales. L'éducation nationale, jeunesse et sport, la culture, l'aide à l'enfance en danger, la prise en charge des mineurs délinquants, les missions locales, les écoles de la deuxième chance, les différentes branches de l'enseignement supérieur, etc.

Vouloir relier et corrélérer toutes ces politiques, tous ces dispositifs et acteurs, seraient illusoire. De plus, cet éclatement répond, même imparfaitement, à l'éclatement de « la » jeunesse en « des » jeunesses.

Cependant, ces différents acteurs auraient beaucoup à gagner à croiser leurs expériences et expertises. Deux expériences auxquelles nous avons pu prendre part ces dernières années nous ont démontré l'intérêt de ces démarches.

La ville de Saint Herblain, en Loire Atlantique a effectué pendant plus d'un an un travail de remise à plat de l'ensemble de sa politique jeunesse. Pour ce faire, elle a réuni en groupes de travail l'ensemble des acteurs intervenant sur son territoire, et même au-delà, pour couvrir l'ensemble des problématiques de la petite enfance à l'insertion professionnelle, en passant par la santé, le logement, la culture, les loisirs, etc. Ceci a permis à cette ville non seulement d'interroger l'ensemble de ses politiques, mais tout en gardant des services et acteurs sectorisés, de penser la cohérence de l'ensemble.

Plus spécifiquement sur les questions d'insertion professionnelle, Interfaces Compétences avait été sollicité en 2012 par l'École de la deuxième chance de Lille, afin d'assurer une formation de l'ensemble des collaborateurs de l'établissement sur les questions d'insertion et d'intégration professionnelle des jeunes.

L'approche pouvait sembler surprenante si nous considérons que cette association accompagne des adolescents ayant décroché du système scolaire, sans diplôme, dans un projet d'accès à l'emploi via une formation courte, alors que nous travaillons avec des étudiants de l'enseignement supérieur et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Mais nos échanges préparatoires ainsi que l'ensemble des séances de travail avec les équipes de l'École de la deuxième chance de Lille, ont démontré que derrière ces deux publics si différents, se trouvaient de nombreux points communs qui désinaient, sur les questions de formation et d'insertion professionnelle, des points communs qui relevaient de l'ensemble des jeunes.

Ainsi, ces deux expériences locales, montrent que derrière l'éclatement des jeunesses se cachent des points communs, des réalités générationnelles, que peuvent appréhender grâce à des échanges de pratiques et d'expertises les différents acteurs oeuvrant en direction de ces publics. Et l'appréhension de ces réalités traversant l'ensemble des jeunesses sont en retour des éléments clefs pour la conception et la mise en œuvre des projets et actions de chacun de ces acteurs. ■

Info +

interfaces-competences-coop.fr



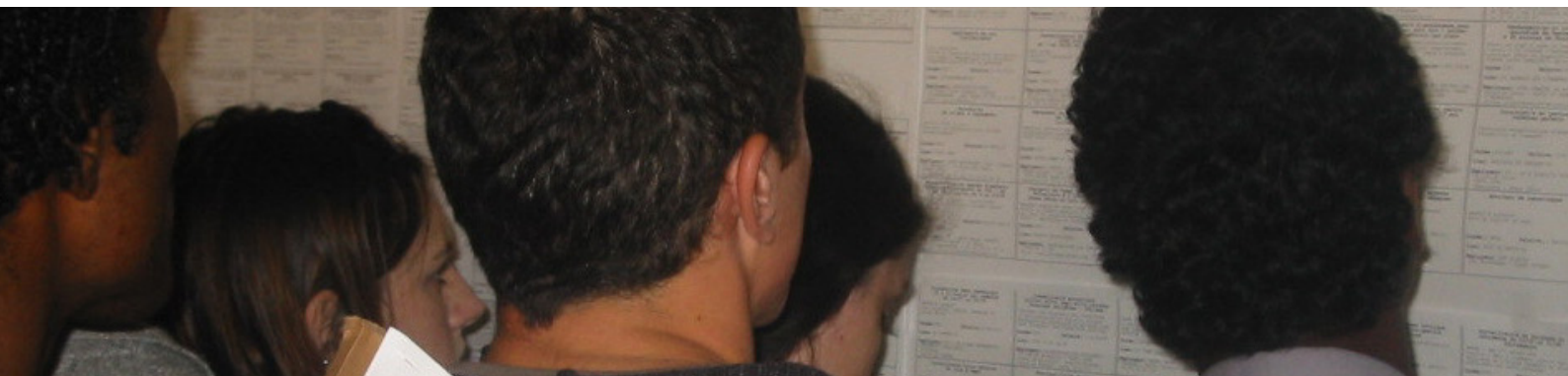
Enquête

■ Enquête sur la nouvelle loi « stage »

Dans le prochain numéro d'Universités & Territoires, les résultats de notre enquête sur la nouvelle loi « stage » et l'interview de Madame Chaynesse Khirouni, député à l'origine de la proposition de loi.

Vous êtes employeur, vous pouvez participer à l'enquête en répondant à notre questionnaire en ligne à l'adresse :

<https://fr-surveymonkey.com/s/P5JWV6B>



La problématique **des stages**

par Daniel Lamar, Conseil en politiques de l'emploi

La loi concernant l'encadrement des stages et l'amélioration du statut des stagiaires a été publiée au Journal Officiel du 11 juillet 2014. La loi renforce les contraintes sur les employeurs en matière de stage. L'offre en stages se développera-t-elle en 2015 ?

Cette loi vient compléter le dispositif légal et réglementaire rénové par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Elle doit permettre aux stagiaires de bénéficier dans les mêmes conditions que les salariés des règles concernant les durées maximales quotidiennes et hebdomadaire de présence, la présence de nuit, le repos quotidien, hebdomadaire et les jours fériés, des congés et autorisations d'absence (en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption), de l'accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurants, de la prise en charge des frais de transport.

Cette loi prévoit aussi de limiter le nombre de stagiaires en fonction des effectifs de l'entreprise et de limiter le nombre de stagiaires encadrés par un même tuteur.

A compter du 1er septembre 2015, la loi prévoit, pour des stages de plus de deux mois, de relever la gratification minimale des stagiaires à environ 523 euros par mois¹ (au lieu de 436 € actuellement). Cette gratification est due à partir du premier jour du premier mois de la période de stage et est exonérée d'impôt sur le revenu.

A partir du 10 juillet 2016, la durée des stages sera fixée au plus à six mois sans dérogation possible.

Les mesures de la récente loi visent à lutter contre les abus en matière d'accueil des stagiaires (effectifs trop élevés de stagiaires, absence d'avantages existant dans l'entreprise, manque d'encadrement, indemnité faible, etc.) et on en comprend la motivation. Les effets de cette loi vont être le glissement des stages dans le cadre du Droit du travail et le possible contrôle de l'inspection du travail. Il n'est pas dit que ce glissement aille dans le sens de la « généralisation des stages dans les cursus ». Entre la vision classique du stage du point de vue de l'enseignement supérieur et celle du ministère en charge du travail, le second a emporté la mise avec le vote de la loi.

Mais, cela ne résout pas tout. A côté des abus, ponctuels mais bien réels qu'il convenait de combattre, il existe d'autres problèmes dont le plus important est la difficulté d'obtenir un stage, en relation directe avec son cursus.

La question même du nombre suffisant de stages de cursus reste posée.

D'une part, le renforcement des contraintes sur les employeurs ne contribuera pas au développement de l'offre en stage, en particulier dans la période économique actuelle.

D'autre part, si les établissements d'enseignement supérieur ont bien pour mission d'accompagner l'étudiant dans sa recherche de stage, ils n'ont pas d'obligation à lui fournir un stage de cursus. Cette absence de clause de résultat conduira à la persistance des difficultés pour nombre d'étudiants. Beaucoup d'entre eux vont continuer à se trouver confronté à des discriminations dans l'accès aux stages, voire à l'absence du stage de validation de leur diplôme.

Enfin, la question d'un réel encadrement des stages par les personnels enseignants ou non-enseignants demeure. L'examen comparé des effectifs d'étudiants stagiaires et des effectifs de leur encadrement permet de constater que les personnels universitaires n'ont pas la capacité à gérer, autrement que de manière administrative (établissement et suivi des conventions), tous les stages de leurs étudiants. ■

Info + www.toutpourlemploi.fr

1 - 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

L'activité rémunérée des étudiants

par Laurent Bérail, Ancien membre du CES, dirigeant de Shigan

En 2007, Laurent Bérail était l'auteur d'un rapport du Conseil économique et social sur le Travail des étudiants. Aujourd'hui, il co-dirige Shigan, l'Agence de conseil en communication et influence conçu pour mobiliser les compétences et les intelligences des parties prenantes. Laurent Bérail a lu pour Universités & Territoires, la fiche présentant des données portant sur l'activité rémunérée des étudiants, réalisée à partir de l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants (CdV) réalisée entre le 18 mars et le 18 juin 2013 par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE).

Près d'un étudiant sur deux (45 %) a exercé une « activité rémunérée » pendant l'année universitaire. C'est donc une réalité bien installée dans la vie étudiante, d'autant plus que 56 % des étudiants qui n'ont pas eu d'activité rémunérée souhaitaient en avoir une. Ils n'ont pu l'exercer faute de temps disponible (37 %) ou d'avoir trouvé effectivement un emploi (19 %).

81 % des étudiants ayant une activité rémunérée, n'ont pas, selon les critères de l'OVE, de problème de concurrence

activité rémunérée-études. L'emploi étudiant n'est pas « par nature » concurrent des études.

- 13 % des étudiants ayant une activité rémunérée exercent une activité très concurrente aux études (activité non liée aux études, exercée au moins à mi-temps et plus de 6 mois par an)
- 6 % des étudiants ayant une activité rémunérée exercent une activité concurrente aux études (mêmes premiers critères que précédemment mais moins de 6 mois par an)

- Le taux d'activité concurrente aux études est toutefois de 39,4 % pour les étudiants de 26 ans et plus

Pour mieux cerner les réalités du « salariat étudiant », il convient de sortir des chiffres de l'OVE les activités rémunérées issues des stages, de l'alternance ou intégrées aux études (médecine, allocataires d'enseignement), soit 34 % du total. La proportion d'emplois « salariat étudiant » concurrents des études peut dès lors être établie par calcul à :

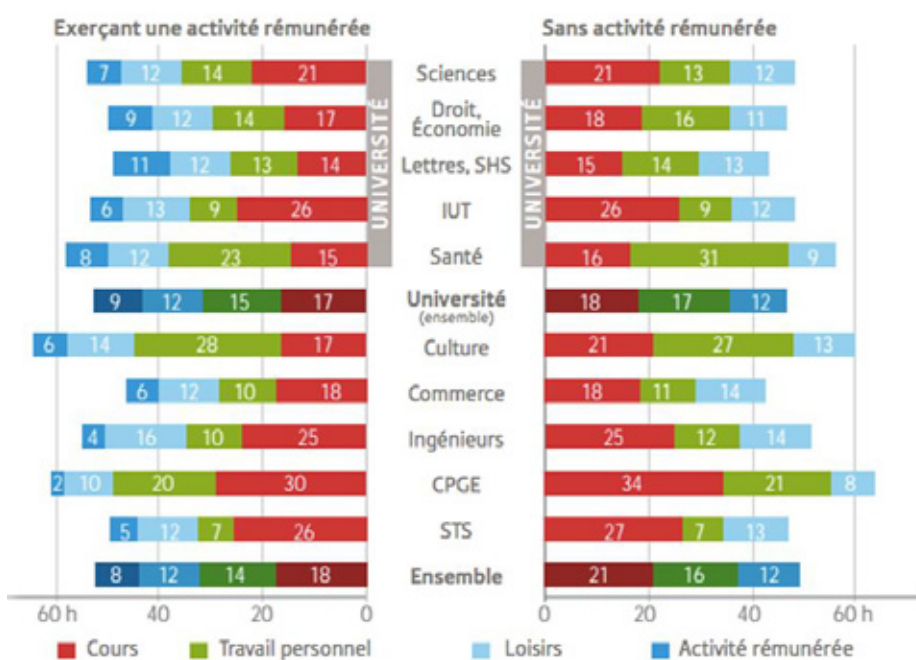
- 19 % d'emplois « salariés » très concurrents des études
- 9 % d'emplois « salarié » concurrents des études

La moitié des étudiants ayant une activité rémunérée la déclarent en lien avec le contenu des études. Ce lien avec les études tombe à environ 20 % pour les seuls « jobs ». Il remonte à près de 24 % pour les activités concurrentes des études.

Mais surtout, le lien déclaré par les étudiants entre activité et études est à un taux de près de 40 % pour les activités classées par l'OVE comme très concurrentes des études. Ce qui pourrait amener à interroger davantage les réalités que recouvre cette catégorie isolée par l'OVE et qui est censée correspondre aux critères « activité rémunérée non liée aux études, exercée au moins à mi-temps et plus de 6 mois dans l'année » hors stage, alternance et emplois intégrés à la formation (médecine).

(Lire la suite page 18)

/// L'emploi du temps hebdomadaire selon la filière d'études



(suite de la page 17)

HEY POURQUOI TU TRAVAILLES ?

Les étudiants exerçant une activité jugent à 80 % qu'elle n'a pas d'impact négatif sur leurs résultats universitaires, ni qu'elle est une source de stress ou de tension nerveuse (69 %). En revanche 65% déclarent que leur activité leur permettra d'acquérir de l'expérience professionnelle.

Une autre partie de l'enquête « Conditions de vie des étudiants 2013 » permet par ailleurs de constater de faibles écarts d'emplois du temps entre étudiants salariés et non-salariés :

- la différence de participation aux heures de cours est de 3h (21h pour les non-salariés et 18h pour les salariés)
- le temps de travail personnel est de 16h pour les étudiants non-salariés contre 14h pour les étudiants salariés soit une différence de 2h
- le temps consacré aux loisirs est le même dans les deux situations (12h) tandis que les étudiants salariés ajoutent 8h d'activités rémunérées en moyenne par semaine

Les motivations pour travailler des étudiants en activité se classent selon cet ordre :

Mon ou mes activité(s)

- 1 - me permet(tent) d'améliorer mon niveau de vie (73 %) ;
- 2 - me permet(tent) d'acquérir de l'expérience professionnelle (70 %) ;
- 3 - m'assure(nt) l'indépendance à l'égard de mes parents (58 %) ;
- 4 - m'est (me sont) indispensable(s) pour vivre (51 %).

QUI TRAVAILLE À CÔTÉ DES ÉTUDES ? ENFANTS DE CADRES OU D'OUVRIERS ?

38 % des étudiants boursiers ont exercé une activité rémunérée, ce qui est de 10 points inférieur aux non-boursiers (49 %). Dans le même temps l'étude relève que le milieu social d'origine n'influe pas sur le choix des étudiants de pratiquer ou non une activité rémunérée. Les enfants de cadres sont 44% à travailler, les enfants d'employés 44,6% et d'ouvriers 42,1%.

A noter pour finir que moins de 2% des « jobs étudiants » sont exercés au sein des universités... ■

Info +

http://www.ove-national.education.fr/me-dias/ovefiche_activite_remuneree_cdv2013_.pdf

laurent.berail@shigan.eu
www.shigan.eu/



HANDISUP

HANDISUP Haute-Normandie organise comme chaque année, depuis 11 ans, les « Rencontres Étudiants handicapés – Entreprises » destinées à tous les étudiants et jeunes diplômés handicapés à la recherche de stages, d'emplois d'été et de leur premier contrat de travail.

Unique en France, ce forum réunit chaque année 100 étudiants et 50 entreprises, secteur privé ou secteur public, investies dans le champ du handicap. Les entretiens de 15 minutes sont planifiés par HANDISUP en fonction des besoins et attentes. L'accueil et l'organisation sont assurés par des bénévoles de l'association formés à l'accueil de personnes handicapées. Pendant les 6 mois suivant le forum,

HANDISUP accompagne les entreprises et les étudiants facilitant ainsi la mise en place d'actions concrètes. Un jeune sur deux trouve ce qu'il est venu chercher lors de ce forum grâce au travail sur le long terme que nous menons en collaboration avec les entreprises.

Info +

<https://www.youtube.com/watch?v=GuR2C5N5GE>
https://www.youtube.com/watch?v=Lwcqvs7XH_4

Contact :

secretariat@handisup.asso.fr

Qualité et enseignement ?

par **Laure Endrizzi**, *Chargée d'étude et de recherche au service Veille et Analyses de l'Institut Français de l'Éducation (IFÉ), ENS de Lyon*

L'élargissement des missions des universités, observé en Europe depuis les années 1990, s'est accompagné de nouvelles pratiques évaluatives. Elles ont dû simultanément apprendre à s'évaluer, pour renforcer leur autonomie et accepter d'être évaluées, pour préserver les liens avec les pouvoirs publics, via des formes variées de contractualisation. Le fait que l'enseignement puisse « compter » dans ces évaluations relève d'une conception assez récente, clairement corrélée aux travaux d'harmonisation menés dans le cadre du Processus de Bologne, alors qu'en Amérique du Nord, leur essor est lié aux initiatives des mouvements étudiants des années 1960.

DES GOUVERNANCES PEU RÉFLEXIVES

L'enjeu, aujourd'hui, est d'envergure : il s'agit, pour les universités qui ne figurent pas parmi les 700-1200 établissements d'élite éligibles dans les classements internationaux, de faire la preuve de la qualité de leur enseignement. Se rendre comparable pour mettre en évidence leurs atouts...

Pour autant, la collecte des « preuves » hors des sentiers controversés mais balisés de la bibliométrie, s'apparente à un nouveau défi, tant à l'échelle internationale que nationale. Alors que le lancement en mai 2014 de la plateforme multicritère U-Multirank¹, financée par la Commission européenne, génère de nouvelles attentes, la comparabilité des données collectées fait question et la probabilité pour qu'un étudiant s'appuie sur ses algorithmes pour choisir sa formation semble mince... 850 universités sont d'ores et déjà référencées, une trentaine sont françaises. Seraient-elles en quête d'une nouvelle forme de réputation ?

Au niveau des États européens, le modèle dominant combine une évaluation par des agences externes (type AERES) et une évaluation interne intégrée, l'une et l'autre devant contribuer à une gouvernance réflexive, capable de mesurer l'adéquation entre objectifs et moyens. Mais dans

les faits, toutes les analyses montrent que cela prend davantage la forme d'un exercice imposé, dans un cadre plus ou moins prescriptif, selon l'interprétation des normes européennes de l'ENQA².

QUALITÉ ET APPRENTISSAGES ?

La transition partout amorcée vers une régulation de l'offre de formation par l'aval, appuyée sur une normalisation en termes d'acquis d'apprentissage, oblige les universités à revoir leur fonctionnement. Mais peut-on se contenter du taux d'insertion pour mesurer la qualité d'une formation, sans développer une approche plus « systémique », sans miser sur une responsabilisation plus collective ? Dans quelle mesure l'offre globale de formation, l'environnement d'études, les partenariats institutionnels, les publics accueillis et leurs conditions de vie influencent-ils l'enseignement ? À ces éléments de contexte propres à l'établissement s'ajoutent désormais des facteurs liés aux résultats de la formation (employabilité, perspective de formation tout au long de la vie, relations avec les milieux professionnels...). Mais quid de la responsabilité des principaux protagonistes, enseignants et étudiants, qui paraissent presque oubliés ?

Les chercheurs s'accordent pourtant sur le fait que ce sont les facteurs caractérisant le processus d'enseignement-apprentis-

1 - L'approche multidimensionnelle d'U-Multirank repose sur des indicateurs liés à cinq critères : performances en matière de recherche, qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, ouverture sur l'international, réussite en matière de transfert de connaissances, actions et engagement au niveau régional.

2 - ENQA (2009). *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*. 3e éd. Helsinki : ENQA.



sage qui prédisent le mieux la qualité des apprentissages. Autrement dit, c'est au plus près des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, au cœur même des relations entre enseignant(s) et étudiants que se fait la différence. Mais ces critères sont les moins bien documentés, les plus controversés et *de facto* les moins utilisés. Car il ne s'agit pas simplement de mesurer le degré de satisfaction des étudiants, il importe aussi de considérer leur perception de l'expérience en les incitant à apprécier à la fois l'acte d'enseigner et leur propre engagement dans les études.

Une synthèse des recherches sur les pratiques évaluatives nord-américaines et européennes publiée par l'IFÉ³ montre ainsi que d'autres pistes peuvent être explorées, au delà des pratiques stéréotypées liées à l'administration de questionnaires de satisfaction. Parmi ces pistes, signalons la *National survey of student engagement*⁴, réalisée par l'université d'Indiana et largement déployée aux États-Unis et au Canada depuis les années 2000, qui adopte une position inverse : c'est l'engagement étudiant qui est évalué, à la fois par les étudiants eux-mêmes et par leurs enseignants, offrant ainsi des éléments d'appréciation des méthodes pédagogiques mises en œuvre. ■

Info + <http://ow.ly/BKYww>

3 - Endrizzi Laure (2014). *La qualité de l'enseignement : un engagement des établissements, avec les étudiants ?* Dossier de veille de l'IFÉ, n° 93, juin. Lyon : ENS de Lyon.

4 - <http://nsse.iub.edu/>

MGEL LOGEMENT

La MGEL LOGEMENT est une Union d'Economie Sociale au capital de 800 000 euros. C'est une filiale de la MGEL qui a été créée en 1994 pour gérer des résidences étudiantes pour son propre compte ou celui de bailleurs sociaux (3F, OPAC de Mulhouse, Néolia...). Depuis plus de 20 ans, elle gère près de 1300 logements étudiants.

Entretien avec ... **Patrice Drexler** **Gérant de MGEL LOGEMENT**

Comment et pourquoi est né MGEL LOGEMENT ?

Etudier dans de bonnes conditions est un facteur de réussite universitaire. C'est pourquoi la mutuelle a développé cette filiale dans les années 90.

Dans un premier temps avec des bailleurs sociaux mais l'embellie de l'immobilier dans les années 2005 a détourné ces derniers de ce type de logement ; c'est pourquoi MGEL LOGEMENT a décidé d'investir pour poursuivre son développement en créant MGEL LOGEMENT IMMOBILIER. Nous sommes actuellement propriétaire de trois de nos résidences. Cette nouvelle entité est devenue propriétaire en décembre 2006 de la résidence « Camille St Säens » de Mulhouse et propriétaire en 2011 des résidences « Laudine » à Reims et « Jean Jaurès » à Nancy. L'investissement n'étant pas une finalité en soi, et le marché étant moins tendu, près de 20

dossiers en gestion nous sont proposés chaque année. Pour la rentrée 2015, la MGEL LOGEMENT c'est 11 résidences avec près de 1300 logements en gestion, des résidences de 62 à 206 logements. Notre objectif à l'horizon 2018. est de 2000 logements.

Quel est le concept développé par la MGEL LOGEMENT ?

Ces résidences, qui appartiennent soit à un office HLM soit à MGEL LOGEMENT IMMOBILIER, ont fait l'objet d'un cahier des charges spécifiques qui assure aux étudiants locataires une qualité de vie exceptionnelle : salle informatique, salon (lecture TV), salle de sport, buanderie Wifi) et pour la dernière un sauna. L'ensemble de ses services étant intégré dans le loyer. Dans les résidences classiques les logements sont équipés de sommier, plan de travail, ensemble kitchenette, placard avec une organisation de trois parties indépendantes.

Dans les résidences para-hôtelières, les logements sont meublés comprenant également chaise, matelas, micro-onde, et TV Ecran plat.

Par ailleurs, la résidence bénéficie d'un animateur étudiant permettant de répondre aux diverses sollicitations des résidents, de veiller à la sécurité et à la tranquillité et de rompre dans certains cas l'isolement des étudiants.

Le taux de remplissage de ces résidences est proche de 90%.

(suite page 21)

En chiffres

■ **Les résidences MGEL LOGEMENT totalisent près de 1300 logements.**

À Metz : Résidence « Ulysse » (1993) 62 logements (Gestion) ; Résidence « L'Amphithéâtre » (1996) 100 logements (Gestion) et Résidence « L'Europa » (1999) 163 logements (Gestion).

À Nancy : Résidence « Le Major » (1994) 80 logements (Gestion) ; Résidence « Les Grands Moulins » (1995) 127 logements (Gestion) et Résidence « Jean Jaurès » (2011) 70 logements (Propriétaire : MGEL LOGEMENT Immobilier) (Financement 55% PLS /45% libre).

À Strasbourg : Résidence « Louise » (2014) 156 logements en exploitation hôtelière.

À Mulhouse : Résidence « Camille Saint-Saëns » (1997) 109 logements (Propriétaire : MGEL LOGEMENT Immobilier 2006 (Financement 100% libre) et Résidence « Paul Cézanne » : (2002) 70 logements (Gestion).

À Reims : Résidence « Laudine » (2011) 128 logements dont 26 en exploitation hôtelière (Propriétaire : MGEL LOGEMENT Immobilier) (Financement 100% libre) et Résidence « Quai 207 » (2014) 207 logements.

■ **MGEL LOGEMENT** : 15 salariés dont 8 étudiants et un chiffre d'affaire de 4 537 303 Euros en 2012 et 6 500 000 euros en 2015.



(suite de la page 20)

Les loyers pratiqués ouvrent droit aux aides au logement et sont assez proches de ceux du CROUS. De part le loyer et le mode de gestion, ces bâtiments sont aujourd'hui assimilés aux résidences CROUS et leurs étudiants bénéficient dans certaines villes de l'exonération de la taxe d'habitation.

La plupart du temps, les résidences possèdent des parkings. Depuis 2011, pour s'adapter à la mobilité étudiante et accompagner le développement des établissements d'enseignement supérieur, MGEL LOGEMENT a développé des résidences para-hôtelières avec un service personnalisé, petit déjeuner, ménage dans les chambres et accès à tous les services de la résidence. Cette orientation a permis de recevoir des publics variés comme des chercheurs des professeurs pour des courts moyens séjours de recherches ou des colloques, intervenants extérieurs, des parents d'étudiants, ou des étudiants dans le cadre d'examen et concours, de stage ou en alternance.

Quels sont les projets de la MGEL LOGEMENT ?

Cinq grands chantiers sont à notre programme; Soucieux d'élargir nos offres aux étudiants, MGEL LOGEMENT oriente prioritairement ses recherches vers Strasbourg permettant ainsi d'offrir la même qualité de service et le même accompagnement à ses adhérents sur l'ensemble des villes universitaires de l'Est de la France.

- Conscient que le logement est aussi un facteur d'intégration professionnel, MGEL LOGEMENT réfléchit à élargir son offre aux jeunes rentrant dans la vie active souhaitant bénéficier d'un loyer modéré, facilement accessible et pouvant être sur une durée courte. Actuellement et conformément à ses statuts MGEL LOGEMENT peut ouvrir 30% de ses logements à des non-étudiants.

Afin de proposer d'élargir l'offre de logement à des prix très abordables, MGEL LOGEMENT souhaite développer la cohabitation de personnes âgées et d'étudiants. Cette initiative doit aboutir à des apports réciproques importants. A la différence de ce qui se fait actuellement nous pensons

la mettre en œuvre à un niveau collectif. C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec des géographes et des spécialistes du logement de personnes âgées à la réalisation d'un cahier des charges en vue de voir émerger un nouveau concept de résidences intergénérationnelles.

Les étudiants étrangers (dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années dans les villes du grand Est, pour représenter jusqu'à 15% des étudiants) rencontrent de véritables difficultés pas toujours liées au financement, pour accéder au logement. C'est la raison pour laquelle nous développons un espace Internet dédié permettant à l'étudiant depuis son pays d'origine, de préparer ses démarches logement en France et de réserver un appartement.

Enfin le cautionnement du logement reste un problème important pour l'étudiant, qu'il soit étranger ou français ; nous étudions actuellement avec nos partenaires financiers une offre réaliste et moins coûteuse que les solutions du marché ou la mise en place d'un fonds de garantie. ■

Info + www.mgellogement.fr





Résidence La Cité à Oullins

par Nicolas Delesque, *Logement Solidaire Conseil*

Une école (abandonnée) + un nouvel établissement d'enseignement supérieur + un quartier populaire en mutation, vous y ajoutez une bonne dose de soutien de la part des collectivités territoriales du Grand Lyon et de la Région Rhône-Alpes et un zeste de partenariat abouti et solide entre un bailleur social innovant et une association de jeunesse dynamique et vous obtenez en un temps record, 2 ans et demi, La Cité.

- et enfin, un bailleur, très implanté dans le territoire Rhône-Alpin, Alliade partie prenante du groupe Amallia, qui cherche à innover dans ses approches des modes d'habitat et en particulier de l'habitat des jeunes, afin de répondre au mieux à la mission sociale qui leur est confiée.

Et ces énergies congruentes ont trouvé l'objet, le réceptacle, le territoire idoine pour le passage de l'envie, au projet et du projet à la réalisation.

ET UN TERRITOIRE

Tout d'abord une municipalité, la ville d'Oullins, qui, outre qu'elle accueille ECholCité sur son territoire, a engagé de profondes transformations d'un de ses quartiers populaires, La Saulaie, symbolisé par l'arrivée du Métro en décembre 2013. Au sein de ce quartier, une école, Jean Jaurès, construite en 1923, qui a vu les générations d'enfants d'ouvriers de la société PLM, puis de la SNCF des ateliers d'Oullins, fermés depuis lors. L'école aussi a fermé, petit à petit à partir de 2003 et définitivement en 2005, sans trouver une nouvelle fonction ou une nouvelle destination.

(Lire la suite page 23)

L'histoire de cette nouvelle résidence, conçue pour abriter exclusivement des logements étudiants en colocation, se résume en deux mots : rencontres et opportunités.

LES TROIS INITIATEURS

Il y eu tout d'abord une rencontre d'intérêt et de besoins des trois initiateurs du projet :

- une nouvelle école d'art du supérieur, ECholCité, première école au monde de formation à la peinture murale, qui recrute ses effectifs dans le monde entier et cherche des moyens de loger ses étudiants ;
- une association d'étudiants, l'Afev, qui à la suite de son expérimentation en 2009 de ses projets de colocations solidaires, les Kaps, cherchent des partenaires pour développer son concept dans les grandes villes universitaires ;



En chiffres

Un budget 4,8 Millions d'Euros.

53 places en colocations du T8 au T6.

8 places en T2.

Bâtiment BBC.

Tous les appartements meublés et équipés.

Garage à vélos et parking sécurisé.

Un loyer aux alentours de 250 euros charges comprises sans les aides au logement.

Info +

www.facebook.com/alliadehabitat.fr

(Suite de la page 22)

On ne fait pas disparaître un bâtiment aussi emblématique qu'une école qui a accueilli pendant 80 ans la plupart des habitants du quartier. Il fallait donc lui trouver un projet à la hauteur du symbole.

LE PROJET KAPS

Le projet d'un bâtiment de Kaps, le deuxième après celui de Grenoble inauguré en 2012, permet ainsi de faire coïncider les volontés de chacun des protagonistes, tout en participant aux politiques publiques mises en oeuvre par les acteurs locaux. Pour la ville tout d'abord, en s'inscrivant dans la revalorisation engagée, ce projet participe au développement de ce « bout de ville » qui doit trouver une nouvelle fonction après sa période industrielle. Pour le Grand Lyon et la région ensuite, cette résidence s'inscrit dans leurs volontés de développer une nouvelle offre de logement jeune et étudiant sur un territoire très en manque aujourd'hui.

De l'école, l'architecture générale a été conservée pour être dans l'esprit du projet. Une circulation extérieure a été ajoutée sous forme de passerelles afin de conserver le plus possible la réparti-

tion de l'espace intérieur ; les classes à l'arrière se sont transformées en espaces privés avec les chambres, les sanitaires et les salles d'eau, et à l'avant les grands couloirs où s'égeyaient les enfants, accueillent maintenant les espaces collectifs de chaque colocation avec une cuisine équipée et des vastes salons.

La façade a été mise en valeur grâce aux premières ressources du projet, les étudiants et en particulier ceux d'ECholCité qui ont pu participer à embellir leur futur habitat, et l'horloge originale de l'école a retrouvé sa place en haut de la façade comme le souhaitait la mairie d'Oullins.

La première rentrée s'est effectuée dans les temps, en septembre de cette année, la résidence « La Cité » a fait le plein avec 61 étudiants venant de tous les horizons, une dizaine d'étudiants d'ECholCité, les autres ayant répondu à l'appel de l'Afev pour venir développer des projets de proximité dans le quartier et en direction des enfants et habitants du voisinage.

Les 61 nouveaux Kapseurs ont déjà organisés une première initiative qui s'est déroulée juste après l'entrée dans les lieux pour présenter la résidence, son esprit et surtout se présenter et proposer leurs interventions aux habitants dans de futures actions à développer. Un premier numéro de la « Gazette de La Cité », réalisé et écrit par les kapseurs a été distribué et présente quelques uns des nouveaux habitants.

L'avenir pourra nous dire si la greffe aura pris sur ce territoire qui n'était pas considéré comme un territoire préférentiel par le Schéma de Développement Universitaire adopté en 2010, mais qui regorge d'énormes potentialités pour une vie citoyenne épanouissante. ■

Info + www.kolocsolidaire.org

Mode d'emploi

Les Kaps sont une colocation et un projet en direction du quartier et de ses habitants. C'est à l'Afev que revient l'organisation de ces projets et l'accompagnement des étudiants Kolocataires, les Kapseurs.



Pour présenter la démarche aux habitants et pour que les Kapseurs prennent un premier contact, une rencontre a été organisée le 9 septembre dans le square en face de la résidence.

Un stand consacré aux enfants, un autre à l'information sur les activités, des boissons et quelques gâteaux attendaient les invités. Les kapseurs se sont chargés d'organiser un pèdibus dans le quartier afin de guider les enfants et leur famille jusqu'au lieu de RDV, une centaine de participants se sont déplacés, les enfants se sont amusés, les habitants échangeaient avec les étudiants, bref, une première prise de contact réussie.

« Ces nouveaux habitants du quartier, sont déjà entrés dans leur peau de « Kapseurs » confiait Julien Perrochon de l'Afev. « Heureux de discuter avec les habitants et les commerçants qu'ils croisent au quotidien, et encore plus heureux de s'investir, de construire et de porter ce premier temps de rencontre. Nous ne sommes qu'au début de cette aventure qui nous l'espérons durera longtemps ». Il ne reste plus qu'à suivre les souhaits exprimés par M Buffet, Maire d'Oullins lors de l'inauguration : « Faites du bruit, mettez le feu, donnez de la vie à ce quartier ! »

Ce projet a été rendu possible grâce aux soutiens d'Alliade Habitat, de Cité Création et de la Ville d'Oullins pour la réalisation des logements à Oullins et grâce à la Caisse des Dépôts, au Grand Lyon et à la Région Rhône-Alpes pour la mise en oeuvre des Kaps dans l'agglomération lyonnaise. ■





ECholCité

Parce qu'il s'agit d'un bâtiment avec une forme d'habitat particulier, les initiateurs du projet, dont Cité Création, ont tout de suite souhaité lui donner un aspect « extraordinaire ».

Logeant sur place, pour 15 d'entre eux, il était logique de demander aux élèves d'ECholCité, l'école internationale d'enseignement supérieur d'art mural de s'atteler à cette tâche. Pendant plusieurs semaines, dès que le chantier fut suffisamment avancé, les élèves de deuxième année, dans le cadre de leur formation, ont donc préparé l'arrivée des nouveaux avec talent, poésie et bonne humeur ! L'école a maintenant sa résidence pour accueillir ses élèves qui viennent de tous les horizons. ■

Info +

www.citecreation.fr

www.echocite.com



Repenser la démocratie !

par Jérôme Sturla, Chargé de projet Afev – Responsabilité sociale des territoires

« Comme une envie de démocratie », tel était le thème du premier FOREJ qui a réuni 1 000 jeunes engagés à Poitiers les 27 et 28 août dernier. À l'initiative de 7 organisations, l'Afev, l'ANACEJ, ANIMAFAC, Graines de France, l'Institut confiance, les Petits débrouillards et Unis-Cités ce premier rendez-vous fut une belle réussite.

Pendant deux jours plusieurs espaces d'expressions et de participation ont été proposés pour aborder de nombreux thèmes tels que : l'université, la révolution numérique, la transition écologique, l'Europe, l'économie sociale et solidaire... L'ensemble des ateliers de réflexion ont élaborés des propositions qui seront présentées prochainement et adressés aux pouvoirs publics. Trois tables rondes en séance plénière ont permis de développer des points de vue et des analyses concernant les nouveaux enjeux démocratiques auxquels sont confrontés nos sociétés contemporaines.

PERTE DE LÉGITIMITÉ

Qu'ils soient chercheurs, politologues, syndicalistes ou élus locaux, tous ont

pointés la perte de légitimité des différentes institutions représentatives qui, historiquement, structuraient et régulaient une partie de notre vie sociale. Ainsi, pour l'ensemble des intervenants les syndicats, les partis politiques et les associations doivent se prêter à un vaste examen de conscience. Ces corps intermédiaires ont pour impératif de faire preuve d'imagination pour endiguer le phénomène de « *défiante démocratique* » qui traverse les pays de l'Union européenne.

Lors des débats Dominique Reynié, président de Fondapol, a évoqué la montée des nouveaux populismes. Ils conduisent, selon lui, « à d'inquiétants replis sur soi qui favorisent l'émergence électorale de partis politiques xénophobes à l'échelle du vieux continent ».

Il a notamment parlé du double sentiment de perte « *matériel* » (déclassement professionnel, baisse du pouvoir d'achat, chômage...) et « *immatériel* » (appartenance à la communauté nationale, vision de l'avenir, incidences de la mondialisation...) ressenti fortement par nos concitoyens.

Sarah Proust, responsable politique, a traité la situation française en s'intéressant aux causes de la montée du Front National à partir du retour de dialogues qu'elle a eu, dans différentes régions françaises, avec des électeurs frontistes. Si les raisons de ce sinistre climat sont principalement économiques certains contributeurs ont insisté sur la nécessité de repenser notre modèle démocratique. Celui-ci apparaît de moins en moins adapté aux transformations que connaissent nos anciens pays industrialisés. Les sphères de pouvoirs institutionnelles, locales ou nationales, sont fortement délégitimées aux yeux de nos concitoyens, particulièrement auprès des jeunes générations.

(Lire la suite page 26)

(Suite de la page 25)

Pour tenter d'apporter quelques réponses, Loïc Blondiaux, chercheur, a insisté sur la nécessité de « *revitaliser la démocratie représentative en introduisant des dynamiques délibératives pour restaurer le lien entre la représentation politique et les aspirations citoyennes* ». En ce sens, il se réfère au concept de « contre démocratie » développé par Pierre Rosanvallon qui prône une plus grande participation des populations aux prises de décisions publiques.

SURSAUT DÉMOCRATIQUE

L'ensemble des intervenants ont souligné l'urgence d'un sursaut démocratique. Pour eux notre République vit une véritable césure entre le peuple et ses élites locales, nationales ou européennes.

En qualité de président de l'Agence du service civique, François Chérèque a réfuté l'idée selon laquelle nous vivions une période de crise. Selon lui, « *parler de crise c'est sous entendre que nous reviendrons à un état antérieur, ce qui ne sera pas le cas. Cet état d'esprit nous empêche de percevoir que nous traversons une gigantesque période de transition* ».

Pour pouvoir l'appréhender il faut certes, offrir des espaces de réflexions mais aussi proposer des champs d'actions qui, tout comme la pensée, doivent aussi se rénover. C'est tout l'intérêt de la diversité des expériences présentées par différents ac-

teurs qui, quotidiennement, à travers leurs initiatives tentent de renouer les fils du débat démocratique.

Ainsi, Christine Lapostolle du collectif « *micro démocratie du bout du monde* », Sabah Rahmani de « *Reporters citoyens* », Pascal Aubert de « *Pouvoir d'agir* » ou encore Cyril Lage présentant sa plateforme « *Parlement et citoyens* » ont démontré qu'une foultitude de projets existent et tentent de répondre par « *l'agir* » aux problématiques exposées par les intervenants du FOREJ.

DÉMOCRATIE D'ICI ET D'AILLEURS

Ces rencontres ont été ponctuées par un échange sur le thème « *la démocratie ici et ailleurs* ». Là encore, Eliane Laberge du mouvement étudiant « *carré rouge et du printemps d'érable* », Safia Lebdi co-fondatrice de l'antenne française des « *FE-MEN* » et Christophe Geiseler, (fondateur états-unien de MIMA Media ont démontré que nous sommes tous, aujourd'hui, des « *immigrés de la mondialisation* ».

Nous avons pu mesurer que l'ensemble des sujets traités pendant ces deux jours n'ont pas uniquement une résonance hexagonale mais bien une portée internationale.

La démocratie reste une valeur universelle et un bien qu'il faut à la fois préserver lorsqu'il est fragilisé et exporter lorsqu'il n'existe pas.

Notre responsabilité est de penser le monde à partir de ce qu'il est aujourd'hui. Pour Dominique Reynié nous nous devons de faire preuve d'optimisme pour aborder les transformations en cours. Ces dernières sont fortement imprégnées de la révolution technologique de la fin du 20ème siècle. Ainsi, pour ce chercheur, « *la mutation sera achevée et le monde de demain se dessinera avec la prise de responsabilité des nouvelles générations* ». En effet, selon lui, les générations actuelles paraissent incapables de surmonter les difficultés et de répondre aux énigmes actuelles.

Comme l'indiquait, en conclusion de ce premier FOREJ, Thibault Renaudin, secrétaire général de l'Afev, « *il est impératif de créer de nouvelles dynamiques collectives pour sortir de l'entre soi* ».

La complexité des difficultés économiques et sociales auxquelles nous sommes confrontés ne doivent pas nous détourner du chemin du « *faire ensemble* ». La réussite de ce rassemblement de jeunes engagés, dans divers champs de la solidarité, nous inspire autant d'humilité face aux enjeux démocratiques qui sont devant nous, que de détermination à poursuivre ce combat au service d'une démocratie repensée. ■

Info + www.foreje.org





Merci à la Caisse des dépôts !

Il y a bientôt un an, la Caisse des Dépôts et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev) ont signé une convention cadre triennale pour la mise en œuvre de la coopération entre les universités et les territoires et l'émergence de campus durables. Cette convention s'inscrit dans le cadre de Campus d'@venir, convention signée entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la Caisse des Dépôts en avril 2013.

Le partenariat entre la Caisse des Dépôts et l'Afev permet le développement de projets innovants en matière de logement étudiant et de vie étudiante, en particulier la mise en place de « Kolocations à projets solidaires » (Kaps) et de plateformes de l'engagement solidaire dans les universités.

Universités & Territoires
est partenaire de
www.lab-afev.org

LE THINK
& DO TANK
DE L'INNOVATION
SOLIDAIRE



LE LAB

AFEV ★★

Brèves

■ **Quartiers Libre à l'Université.** La dernière édition de Quartier Libre à l'Université s'est tenue au sein du site universitaire de Clignancourt le 14 mai. Elle a accueilli plus de 400 personnes : enfants, collégiens, habitants et étudiants. Cet événement organisé par l'Université Paris Sorbonne et l'Afev, en partenariat avec la Mairie du 18^e arrondissement de Paris, a pour objectif de montrer que l'université n'est pas un lieu inaccessible.

Info + <https://www.youtube.com/watch?v=cM5LR2B7kVI>

■ **KAPS : Rentrée pour colocataires solidaires.**

Cette année, 380 jeunes et étudiants vont intégrer une Kolocation à Projets Solidaires, soit le double qu'en 2013-2014 ! Deux nouvelles résidences ouvrent leurs portes : l'une à Toulouse dans le quartier du Mirail à proximité de l'Université Jean Jaurès, en partenariat avec le CROUS et l'autre à Oullins, dans la banlieue lyonnaise, avec Alliade.

D'autres jeunes prêts à s'investir dans les quartiers populaires sont également mobilisés au sein de Kaps à proximité des campus de 17 villes universitaires telles que Grenoble, Nantes, Rennes...

■ **21/11/2014 : Rencontre nationale des Kaps et Assemblée Générale de la Coop'Kaps.** Le 21 novembre 2014 se réuniront à Paris pour la première rencontre nationale des Kaps, tous les kapseurs de France, ainsi que l'ensemble des acteurs de ce projet, salariés, bailleurs, élus, techniciens, associations... La question de la construction d'une « autre » ville, faite de mixité, de mobilité et d'innovation ouvrira la journée. Cette rencontre mobilisera différents acteurs, qu'il s'agisse de jeunes engagés, de bailleurs, d'universitaires ou d'élus. La première Assemblée Générale de la nouvelle coopérative Coop'Kaps conclura la journée. Cette structure a pour vocation de réunir les kapseurs, l'Afev et plusieurs partenaires autour du développement du projet.

Info + beatrice.merigot@afev.org



L'ORSU a été initié par l'Afev et UNICEF France, en association avec l'ARF, l'AVUF et la CPU, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et en partenariat avec Universités & Territoires. Le comité d'orientation est présidé par Camille Galap. Retrouvez les contributions et bonnes pratiques de l'ORSU.

A l'université autonome de Barcelone, **une fondation en charge de lutter contre l'exclusion.**

Par **Julie Testi**, chargée de mission de l'ORSU

Les Universités Catalanes sont fortement engagées dans un processus de responsabilité sociétale de leurs établissements principalement autour de la question de la lutte contre l'exclusion au travers de leurs fondations.

La Fundació Autònoma Solidària (FAS) de l'Université Autonome de Barcelone a vu le jour en 1999. Elle a pour but de favoriser l'application des politiques de l'Université en matière de solidarité, d'égalité des chances et de coopération pour le développement international. La FAS intervient principalement à trois niveaux : au sein de programmes internes à l'établissement, dans le territoire environnant l'université et plus globalement dans des actions tournées vers l'international.

CRÉER DU LIEN SUR LES TERRITOIRES

Plusieurs actions sont initiées à destination des habitants des territoires. Il peut



s'agir de journées de découverte de l'université animées par des étudiants et à destination des collégiens.

Les actions de la fondation se tournent également vers les publics les plus fragilisés du territoire ou souffrant d'exclusion. Elle contribue, par exemple, à la réinsertion des personnes incarcérées ou condamnées par la justice. Elle agit en mobilisant des bénévoles au sein des prisons pour animer des activités à caractère universitaire, culturel ou sportif. Elle accueille aussi, dans les différents services de l'université, des personnes, ayant été condamnées à des travaux d'intérêts généraux.

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS

Au sein même de l'université, la fondation œuvre pour améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants, mais aussi pour encourager le bénévolat. Elle met en place des politiques autour des questions de handicap et d'accès aux études, mais également des programmes de prévention en matière de santé à destination des étudiants. Ainsi, plus de 2300 étudiants de l'Université Autonome de Barcelone sont sensibilisés par les activités organisées par les bénévoles, eux-mêmes étudiants.

L'Université n'est pas seulement vue comme un lieu de formation professionnelle. Elle est un lieu de formation à la



citoyenneté. La fondation a pour objectif d'encourager la participation des étudiants au sein de leur université par le biais de l'engagement bénévole. Pour ce faire, elle met en place un certain nombre de formations à destination des étudiants de l'université. Ces activités sont reconnues au travers de l'obtention de différents crédits ECTS. Il s'agit à la fois d'encourager les étudiants à prendre part aux actions bénévoles de la fondation, mais aussi, dans la continuité de leurs travaux universitaires, de les inciter à réfléchir aux situations d'inégalités et d'exclusions.

L'Université Autonome de Barcelone, au travers de la Fundació Autònoma Solidària agit donc sur les questions d'intégration sociale et de solidarité à différentes échelles. Lors de l'année universitaire 2013-2014, elle a ainsi mobilisé plus de 350 étudiants dans différents programmes dont ont bénéficié 3 000 personnes des territoires environnants. ■

Info + Fundació Autònoma Solidària

<http://www.uab.cat/fas>

@FAS_UAB

<http://www.facebook.com/FAS.UAB>

Le fait urbain, une question démocratique ?

Par Christophe Paris, Directeur Général de l'Afev

Peu connu en France où la question urbaine est avant tout une affaire de spécialiste, l'ONU s'est dotée il y a maintenant près de 40 ans d'un programme spécifiquement consacré aux questions d'urbanisme (UN Habitat), considérant que ces questions se trouvent au centre de très nombreuses préoccupations sociales, économiques et environnementales. Ainsi, dans l'indifférence presque générale des médias français s'est tenu début avril dernier, à Medellin, le 7ème forum mondial de l'urbanisme (forum organisé par l'ONU tous les deux ans), réunissant près de 20 000 personnes, carrefour d'échange et de rencontre face au développement exponentiel de la question urbaine dans le monde : interventions en plénière, workshop, tables rondes, débats organisés par délégation... A partir de ce bouillonnement de réflexion, d'expertise et d'expérience se construit le futur de notre réalité quotidienne (habitat, transport, vie sociale,...)

J'ai, au titre de l'Afev, participé aux éditions qui se sont tenues à Rio, au Brésil, en mai 2010 et donc à Medellin en Colombie début avril 2014, au sein de la délégation française coordonnée par le ministère des affaires étrangères et le PFVT. Je retiens deux éléments marquants de ces éditions.

Il y a quatre ans, à Rio, l'impression d'ensemble était celle de personnes confrontées à une gestion d'urgence, presque une gestion de crise. La population mondiale urbaine avait franchi pour la première fois la barre des 50%, et la perspective était de 70% à l'horizon de 2050. Ce phénomène à la fois massif et rapide, obligeait à se placer dans une gestion de l'urgence à la fois humaine (les questions d'habitats, de santé, d'approvisionnement en eau potable,...) et écologique. Le président Lula, en introduction à cette conférence, avait d'ailleurs eu un propos articulant volonté d'inclusion de ces nouvelles populations et réponses à leurs besoins vitaux.

A Medellin, en avril, l'impression générale était tout autre. J'ai été marqué par l'affirmation d'une volonté, par les acteurs locaux, de prendre en main la destinée de leur territoire ; l'émergence d'une force politique locale, qui à la fois s'affranchit progressivement de la tutelle des états, et fait de la participation des habitants un axe central des dynamiques sociales, économiques, urbanistiques, impulsées sur son territoire. L'évolution des cadres juridiques, la question de la gouvernance, ou encore

la valorisation des démarches collaboratives et les actions communautaires ont été des éléments récurrents. Le lieu de la conférence, Medellin, n'était sûrement pas étranger à ce sentiment. L'intervention du Maire de Medellin, figure charismatique d'un territoire en pleine mutation, s'inscrivait dans cette nouvelle ambition affichée et assumée par les leaders locaux ; Medellin et son pari de connecter plus fortement ses favelas construites à flanc de montagne en développant à la fois le tramway et le Metro câble, la construction dans chacun de ses quartiers de parcs-bibliothèque symboles d'une volonté d'inclusion spatiale, sociale, politique, économique et culturelle. D'ailleurs, l'Agence Française de Développement, partenaire financier majeur du programme d'infrastructure de transport en commun de Medellin, en faisant le pari d'un financement direct des collectivités locales, sans garantie d'état, s'inscrit et accompagne ce mouvement d'émergence de métropole plus autonome. J'imagine que pour d'autres participants, ce sentiment étant moins fort que pour moi, français, qui venait de voter, une semaine avant et pour la première fois au suffrage direct, mes représentants à la communauté d'agglomération.

Le deuxième élément marquant est davantage d'ordre formel. Sur les 11 tables rondes organisées, une était uniquement consacrée à la place des Universités, et une autre spécifiquement à la place des jeunes, places importantes donc, d'autant plus que l'approche de ces sujets n'était

pas de l'ordre de la spécificité des questions mais de leur intégration et leur rôle propre dans les processus en cours. Là encore, la question de la gouvernance était très fortement présente. Ainsi il a été beaucoup question de la capacité des Universités à accompagner et à former les communautés, à influencer sur les mutations de leurs territoires, l'approche ici étant moins pédagogique que politique, plus transversale que sectorielle. Il en ressortait l'envie d'imposer les Universités comme acteurs importants de la nouvelle question urbaine. La table ronde « jeune » procédait de la même volonté, insistant sur cette génération post révolution industrielle où les questions sectorielles sont prédominantes, cette génération de la coopération, inscrite naturellement dans des modes de fonctionnement urbain, identifiée comme entité à part entière et fonctionnant de façon plus organique et systémique. Sur ces deux tables rondes peu de français présents, et une approche assez éloignée de nos politiques publiques, plus verticales et cloisonnées, plus descendantes et moins participatives.

À l'émergence du fait urbain et des difficultés qu'il génère, répond dans ces métropoles, une nouvelle réalité démocratique, un nouvel espace de construction collective, une envie renouvelée de faire société ensemble, un chemin d'amélioration social et économique. De notre capacité à s'en inspirer, à le traduire dans le modèle français, à inventer des transversalités nouvelles entre les acteurs, à imaginer des schémas de fonctionnement autour d'une responsabilité sociale territoriale partagée, à réinventer les modes de participation et de coopération, se jouera le renouvellement de notre démocratie et notre aspiration à une société plus juste et plus solidaire. Cette aspiration, si elle est largement partagée, se confronte à la difficulté d'en trouver la traduction opérationnelle. L'enjeu métropolitain se situe à l'évidence à ce niveau. ■

La responsabilité sociale est l'affaire de tou-te-s

Par la FNCAS

Historiquement créée en vue de bâtir une véritable action sociale pour les personnels* des universités, la FNCAS apporte conseil et expertise depuis quatre décennies aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), dans un contexte sans cesse renouvelé. De la seule action sociale, la FNCAS a ouvert son champ d'action tout d'abord à l'action culturelle, sportive et de loisirs, puis plus globalement à la notion d'environnement social au travail, pour aujourd'hui travailler à la mise en œuvre de la responsabilité sociale des établissements (RSE) dans l'ESR. Avec l'accession aux responsabilités et compétences élargies, les établissements de l'ESR ont été investis de la co-responsabilité d'employeur, obligeant leurs dirigeants à assumer leur responsabilité sociale. Désormais la qualité de vie au travail est l'affaire des établissements, la notion d'environnement social au travail replace l'humain au cœur du dispositif, la perméabilité entre vie privée et vie professionnelle doit être prise en compte.

La RSE est une responsabilité prospective qui consiste avant tout à « Prévenir et Aménager » au lieu du traditionnel « Réparer et Sanctionner », et dont l'idée doit être la minimisation des impacts sociaux négatifs via des actions et engagements des établissements relativement à leur environnement et aux générations futures.

La RSE est aussi une responsabilité collective. Elle implique donc une interrogation collective au-delà des obligations strictement réglementaires et du partage des pratiques. Elle oblige à développer un réseau en mode relationnel (type réseau social) et à oublier les fonctionnements de type bilatéral.

Enfin, la RSE nécessite un portage politique fort. N'étant pas qu'un simple outil d'image de marque, la RSE doit provoquer une transformation en profondeur, intégrant la double dimension de l'individu dans l'établissement et de l'individu citoyen.

Rappelons que grâce à 2 amendements, la FNCAS a fait inscrire dans la loi du 22 juillet 2013, que la RSE fait désormais partie intégrante des missions des établissements (article L. 123-6 du code de l'éducation, 4ème alinéa) et que des services communs internes aux universités peuvent être créés, dans des conditions fixées par décret,

notamment pour assurer l'organisation des actions impliquées par la responsabilité sociale de l'établissement (article L. 714-1 du code de l'éducation).

En vue de la rédaction d'un tel décret, la FNCAS a fait appel à ses adhérents et a orienté vers la RSE les travaux de ses diverses rencontres annuelles régionales et nationales.

S'agissant des domaines d'intervention de la RSE, à leur organisation et à leur mise en œuvre, il est ressorti que les grands concepts d'intervention de la responsabilité sociale dans les établissements sont : le développement de soi, la santé, l'égalité des chances, la qualité de vie au travail, la durabilité et la soutenabilité. Ces différents concepts exercent leurs missions notamment dans de nombreux domaines transverses : action sociale, culturelle, sportive et de loisirs ; conciliation des temps entre vie personnelle et vie professionnelle ; culture ; déplacement ; développement durable ; égalité et parité ; handicap ; hygiène et sécurité ; logement ; organisation du travail ; santé ; sport.

Il a aussi été collégialement mis en avant la nécessité de respecter l'histoire des établissements et leur structuration, ainsi que d'une coordination identifiée assortie d'un conseil d'orientation

stratégique. De même est apparue la nécessaire coopération avec tout partenaire extérieur concourant aux mêmes objectifs, en visant le partage de bonnes pratiques. Enfin, il a été clairement exprimé que la promotion de la RSE au sein d'un établissement implique l'animation et le soutien aux actions en sa faveur, la sensibilisation des étudiants (formation initiale ou formation tout au long de la vie), des personnels, ainsi que de tout autre public, et, la diffusion de l'information en interne, comme à l'externe.

Les champs à explorer sont nombreux, mais fort heureusement dotés de frontières poreuses. Et, qu'il soit question de RSE ou de RSU, qu'il s'agisse de personnels ou d'étudiants, l'important reste que la responsabilité sociale est l'affaire de tou-te-s et concerne tout le monde. ■

** Toute personne travaillant dans l'établissement (tous statuts, corps, grades et fonctions confondus)*

fncas

Zoom

La fédération nationale de conseil en action sociale pour l'enseignement supérieur et la recherche fédère les acteurs de la RSE des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son dernier colloque national, en juin 2014, s'intitulait : « Mettre en œuvre la responsabilité sociale des établissements pour une politique d'amélioration de la qualité de vie au travail » ■

Info + www.fncas.org



Un séminaire sur l'innovation

Le premier séminaire du réseau des collectivités pour l'enseignement supérieur et la recherche se tiendra le 15 octobre 2014 dans les locaux de CCI France.

Visant un public essentiellement composé de techniciens territoriaux en vue de produire un inventaire de pratiques, de préconisations, éventuellement une charte ou un référentiel pour le déploiement de l'action publique locale en soutien à l'ESR, ce séminaire portera sur la thématique des innovations, tant technologiques que sociétales, organisationnelles ou territoriales. Il s'agira ainsi de favoriser et comprendre les pratiques de coopérations entre action publique locale et ressources des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans les dynamiques d'innovation au service de l'économie et de la société. Un enjeu complémentaire consiste à se préparer collectivement à une participation active aux négociations sur les grands outils de contractualisation autour de l'ESR (SRESRI et SLESRI, CPER, FEDER, PIA). Les participants seront appelés à échanger autour d'exemples concrets de pratiques en cours parmi les collectivités.

Programme du séminaire Innovation 15 octobre 2014

Inscriptions : <http://urlz.fr/Eko>

CCI France (Salle 101)

46-48 avenue de la Grande Armée 75017 Paris
Métro L1 Argentine, Rer A Charles de Gaulle Etoile



Universités & Territoires

Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AVUF, l'ADELE et la CPU
ISSN 2263-8431

Directeur de la publication : Nicolas Delesque

Gérant : Philippe Campinchi (PCC)

Rédaction : Philippe Campinchi, Nicolas Delesque, Jérôme Sturla, Elise Renaudin, Philippe Quéré, Daniel Lamar, Julie Testi, Bruno Martin, François Rio, Vincent Dupy.

Crédits photos et iconographies :

DR, Fotolia - Page 19 (Aline)

- Page 1 et 21 (©CitéCréation / ÉCohliCité)

Page 27 (Jose Navarrete)

Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT

Institutionnel : 500 euros HT

Parties prenantes : Convention particulière

Remerciements :

Christèle Doray (ADELE), Jean-Paul Domergue, Afev Lyon, ESN France (Sonia Cancellara, Yoan Pompet et Vincent Preioni) Campus France (Sylvie Danon, Anne Benoit, Arthur Soucemarianadin, Lisa Einhorn), Christophe Paris (Afev), FNCAS, Patrice Drexler (MGEL Logement)

Universités & Territoires : Chez PCC 115 rue

Oberkampf 75011 Paris **Tél :** 0684606274

E-mail : redaction@universites-territoires.fr

Universités & Territoires remercie

